

Envoyé en préfecture le 20/12/2024 Reçu en préfecture le 20/12/2024 Publié le ID : 083-218300317-20241220-D_2024_DGS_03-AR 	REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES Décision JLL/DGS 2024-03 Nomenclature 1.1
---	--

DECISION DU MAIRE

LE MAIRE,

VU l'article L 2112-22 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération 2020/admg/15 en date du 1^{er} juillet 2020 relative à l'adhésion et désignation des délégués au groupement d'achat du SIVAAD, Groupement de Commande des collectivités territoriales du Var (GCCTV) ;
VU la délibération 2020/admg/23 en date du 23 septembre 2020 portant délégation du Conseil municipal à Monsieur le Maire en matière de marchés publics, accords-cadres et avenants.

CONSIDERANT qu'il demeure de l'intérêt communal de regrouper certaines commandes publiques spécifiques avec d'autres acheteurs publics pour profiter de la sécurité juridique liée au respect de règles de passation des marchés publics par le GCCTV ;

CONSIDERANT la constitution d'une réelle force de négociation auprès des fournisseurs, et cela compte tenu des volumes commandés, aux fins d'obtenir les meilleurs rapports qualité/prix ;

CONSIDERANT que l'avis d'appel à la concurrence est une procédure ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique ;

CONSIDERANT que la procédure ouverte portant sur la fourniture alimentaire pour les collectivités locales a été émise et publié sur la plateforme acheteur le 13 juillet 2024 ;

CONSIDERANT que la commission d'appel d'offres du groupement de commandes des collectivités territoriales du Var, qui s'est tenue le 21 octobre 2024, a attribué les marchés alimentaires applicables aux exercices 2025-2026 pour les besoins de la commune du Cannet des Maures.

DECIDE

ARTICLE 1 : Les dépenses totales pourront être imputées sur le compte 6561 (participations organismes de regroupement) du budget principal de la commune.

Envoyé en préfecture le 20/12/2024 Reçu en préfecture le 20/12/2024 Publié le ID : 083-218300317-20241220-D_2024_DGS_03-AR	REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CANNET DES MAURES
	Décision JLL/DGS 2024-03
	Nomenclature 1.1

Lot	Intitulé lot	Montant maximum engagement annuel HT
DB01	Jambons, épaules, charcuterie, saucisseries, viandes cuites en frais BIO	1 500.00€
DB02	Viandes fraîches de bœuf et veau BIO	4 000.00€
DB04	Viandes fraîches d'agneau et mouton BIO	1 200.00 €
DB06	Viandes fraîches de volailles BIO	4 500,00 €
DB09	Produits laitiers et ovoproduits frais type BIO	9 000,00 €
DB11	Fruits et légumes bruts, crus, cuits BIO	5 000,00 €
DB12	Epicerie et conserves type BIO	1 500,00€
DB14	Produits d'alternative végétale BIO	300,00 €
DC01	Jambons épaules charcuterie saucisserie viandes cuites en frais	1 500,00 €
DC02	Entrées froides façon traiteur	300,00€
DC03	Viande fraîche de bœuf, (piécée à la demande)	3 000,00 €
DC04	Viande fraîche de veau, (piécée à la demande)	1 200,00 €
DC05	Viande fraîche d'agneau et de mouton, (piécée à la demande)	2 000,00 €
DC06	Viande fraîche de porc, (piécée à la demande)	2 000,00 €
DC08	Viande fraîche de volaille et lapin, piécée à la demande et volailles entières PAC	4 000,00 €
DC09	Produits frais de la mer	1 000,00 €
DC10	Fromages, beurres, margarines et préparations similaires frais	5 000,00 €
DC11	Laits, crèmes, yaourts et autres produits laitiers fermentés	5 000,00 €
DC12	Œufs frais et ovoproduits	600,00 €
DC14	Produits exotiques préparés frais	600,00 €
DC15	Fruits et légumes frais bruts, produits élaborés, IV et V gamme	7 500,00 €
DC17	Epicerie - Conserves- Vins de table - Boissons diverses	8 500,00 €
DC20	Viandes surgelées de boucherie	3 000,00 €
DC21	Viandes surgelées de volaille	4 000,00 €
DC22	Produits surgelés de la mer	7 500,00 €
DC23	Fruits et légumes, crus ou cuits surgelés	4 000,00 €
DC24	Plats cuisinés surgelés	2 500,00 €
DC25	Produits de la panification, pâtisseries, desserts surgelés et produits festifs sucrés	2 500,00 €
DC26	Crèmes glacées et produits similaires	200,00 €
TOTAL GLOBAL		92 900,00 €

Envoyé en préfecture le 20/12/2024 Reçu en préfecture le 20/12/2024 Publié le ID : 083-218300317-20241220-D_2024_DGS_03-AR	REPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE DEPARTEMENT DU VAR ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES  LE CAGNET DES MAURES
	Décision JLL/DGS 2024-03
	<i>Nomenclature 1.1</i>

ARTICLE 2 : Le directeur général des services et Madame le Receveur municipal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Cagnet des Maures, le vendredi 20 décembre 2024

**Le Maire,
Jean-Luc LONGOUR**



Délais et voies de recours : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif devant Monsieur le Maire du Cagnet des Maures dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Toulon 5, rue Racine, 83000 Toulon, dans un délai de deux mois à compter de la notification de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement déposé. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

ACTE D'ENGAGEMENT

Accord-cadre



Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs - AOO1_ALIM2024

Lot 1 – DB01

**Jambon, épaules, charcuteries, saucisseries, viandes cuites en frais
BIO**

AAPC (BOAMP et JOUE) en date du 13 juillet 2024

Cadre réservé à l'acheteur

MARCHÉ N°

.....

NOTIFIÉ LE

..... / /

Monsieur Jean Luc LONGOUR
Maire
Maire HOTEL DE VILLE
Hôtel de Ville Parc Henri Pellegrin
83340 LE CANNET DES MAURES

PARTIE RESERVEE POUR LA MENTION NANTISSEMENT

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

☐ La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

☐ La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :

☐ La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

et devant être exécutée par :	
en qualité de : membre d'un groupement d'entreprisesous-traitant	
A	Le Signature

1 - IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Nom de l'adhérent	Mairie LE CANNET DES MAURES
Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances	
Ordonnateur	Monsieur Jean Luc LONGOUR Maire

2 - IDENTIFICATION DU CO-CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article 2 "Pièces contractuelles" du Cahier des Clauses Administratives Particulières commun à l'ensemble des lots. n AOO1_ALIM2024 - Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs qui fait référence au CCAG et conformément à leurs clauses et stipulations.

☒ Le signataire	Madame Marie-Sophie PETIT Responsable Marchés Publics Succursale PASSION FROID Côte d'Azur
☒ m'engage sur la base de notre offre Nom commercial et dénomination sociale Adresse Courriel Numéro de SIRET Code APE RCS	SA PASSION FROID Rue de la Famille Laurens 13791 AIX EN PROVENCE 55204499200808 4639A 552 044 992 R.C.S. LORIENT

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

3 - DISPOSITIONS GENERALES

3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

AOO1_ALIM2024 - Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs

Lot 1 - DB01 - Jambon, épaules, charcuteries, saucisseries, viandes cuites en frais BIO

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2 et R. 2124-2 du Code de la Commande Publique.

3.3 - Forme de contrat

L'accord-cadre d'une durée ferme de 2 ans, avec un montant minimum et maximum, est passé en application des articles L2125-1, R. 2162-1 à R. 2162-4, R. 2162-13 et R 2162-14 du Code de la Commande Publique. Il fixe les conditions de livraison des fournitures et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

4 - PRIX

Les denrées alimentaires prévues dans le Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont réglées par application des prix unitaires dont le libellé est donné dans le BPU aux quantités réellement commandées et livrées. Si une remise est consentie sur les articles du BPU, elle sera indiquée par le titulaire dans la case prévue à cet effet dans le BPU.

Les denrées alimentaires HORS Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont rémunérées par application des prix du ou des catalogue(s) et/ou tarifs publics applicables à l'ensemble de la clientèle, affectés du ou des taux de remise consenti(s) par le titulaire à l'appui de son offre :

- Le bordereau des prix,
- Le(s) catalogue(s) du fournisseur, au(x)quel(s) sera appliqué un rabais de 15 % pour toute la durée du marché.

Le montant des fournitures de l'accord-cadre est défini comme suit :

N° Lot AAPC	Code Lot SIVAAD	Désignation	MONTANT DUREE TOTALE	
			Minimum € HT	Maximum € HT
1	DB01	Jambon, épaules, charcuteries, saucisseries, viandes cuites en frais BIO	1000	3000

5 - DUREE DE L'ACCORD-CADRE

La durée de l'accord-cadre et le délai d'exécution des commandes, ainsi que tout autre élément indispensable à son exécution sont fixés dans les conditions du CCAP. La prise effet de cet accord-cadre est fixée à la date de notification par la collectivité pour une durée ferme de deux ans.

6 - PAIEMENT

6.1 - Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre de la livraison des fournitures, en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Ouvert au nom de	POMONA SA
Domiciliation	SOCIETE GENERALE
Code banque	30003
Code guichet	00034
N° de compte	00021102185
Clé RIB	31
IBAN	FR76 3000 3000 3400 0211 0218 531
BIC	SOGEFRPP

6.2 - Comptable assignataire des paiements

Comptable assignataire des paiements	(1)
Centre des finances publiques	(1)
Imputation Budgétaire	(1)
(1) à compléter impérativement par l'adhérent	

7 - AVANCE

Les conditions de versement de l'avance sont définies à l'article 3.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) commun à l'ensemble des lots.

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

☐ NON

☐ OUI

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considèrera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

8 - NOMENCLATURES

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV principal) est :

N° Lot AAPC	Lot SIVAAD	Code CPV	Designation
1	DB01	15131120-2	Charcuterie.

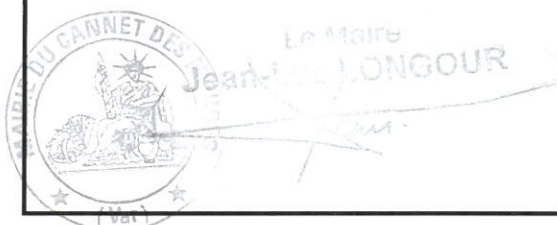
9 - SIGNATURES

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs ~~qela~~ (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-12 du Code de la commande publique.

Fait en un seul original, à AY	Le 28/10/24
Cachet de l'entreprise 	Signature du candidat Marie-Sophie PETIT PASSIONFROID Responsable Marchés Publics 04.42.37.24.12

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée	
A LE CANNET DES MAURES	Le 06/12/2024
Cachet 	Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du 

NOTIFICATION DU CONTRAT AU TITULAIRE (Date d'effet du contrat)

- ① par courrier recommandé électronique via la plateforme www.marches-securises.fr
- ② en recommandé avec AR (agrafer à cette page, l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat))
- ③ en cas de remise, compléter le récépissé :

Le titulaire apposera la formule :	"Reçu à titre de notification une copie du présent contrat"
A	Le Signature

POUR MEMOIRE :

Date et signature originales. En cas de signature électronique joindre obligatoirement le certificat correspondant.

ACTE D'ENGAGEMENT

Accord-cadre



Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs - AOO1_ALIM2024

Lot 2 – DB02

Viandes fraîches de bœuf et veau type BIO

AAPC (BOAMP et JOUE) en date du 13 juillet 2024

Cadre réservé à l'acheteur

MARCHÉ N°

.....

NOTIFIÉ LE

..... / /

Monsieur Jean Luc LONGOUR
Maire
Maire HOTEL DE VILLE
Hôtel de Ville Parc Henri Pellegrin
83340 LE CANNET DES MAURES

PARTIE RESERVEE POUR LA MENTION NANTISSEMENT

NANTISSEMENT OU CESSIION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas decession ou de nantissement de créance de :

☐ La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

☐ La totalité du bon de commande n°..... afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :

☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :

☐ La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

et devant être exécutée par :	
en qualité de : membre d'un groupement d'entreprisesous-traitant	
A	Le Signature

1 - IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Nom de l'adhérent	Mairie LE CANNET DES MAURES
Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances	
Ordonnateur	Monsieur Jean Luc LONGOUR Maire

2 - IDENTIFICATION DU CO-CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article 2 "Pièces contractuelles" du Cahier des Clauses Administratives Particulières commun à l'ensemble des lots. n AOO1_ALIM2024 - Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs qui fait référence au CCAG et conformément à leurs clauses et stipulations.

☒ Le signataire	Monsieur Dominique CARON Directeur d'exploitation BIOFINESSE
☒ m'engage sur la base de notre offre Nom commercial et dénomination sociale Adresse Courriel Numéro de SIRET Code APE RCS	BIOFINESSE 1 Impasse du Marché Gare 31200 TOULOUSE 43429720600055 4791B Toulouse B 434 297 206

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

3 - DISPOSITIONS GENERALES

3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

AOO1_ALIM2024 - Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs

Lot 2 - DB02 - Viandes fraîches de bœuf et veau type BIO

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2 et R. 2124-2 du Code de la Commande Publique.

3.3 - Forme de contrat

L'accord-cadre d'une durée ferme de 2 ans, avec un montant minimum et maximum, est passé en application des articles L2125-1, R. 2162-1 à R. 2162-4, R. 2162-13 et R 2162-14 du Code de la Commande Publique. Il fixe les conditions de livraison des fournitures et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

4 - PRIX

Les denrées alimentaires prévues dans le Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont réglées par application des prix unitaires dont le libellé est donné dans le BPU aux quantités réellement commandées et livrées. Si une remise est consentie sur les articles du BPU, elle sera indiquée par le titulaire dans la case prévue à cet effet dans le BPU.

Les denrées alimentaires HORS Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont rémunérées par application des prix du ou des catalogue(s) et/ou tarifs publics applicables à l'ensemble de la clientèle, affectés du ou des taux de remise consenti(s) par le titulaire à l'appui de son offre :

- Le bordereau des prix,
- Le(s) catalogue(s) du fournisseur, au(x)quel(s) sera appliqué un rabais de 12 % pour toute la durée du marché.

Le montant des fournitures de l'accord-cadre est défini comme suit :

N° Lot AAPC	Code Lot SIVAAD	Désignation	MONTANT DUREE TOTALE	
			Minimum HT	Maximum HT
2	DB02	Viandes fraîches de bœuf et veau type BIO	3000 €	8000 €

5 - DUREE DE L'ACCORD-CADRE

La durée de l'accord-cadre et le délai d'exécution des commandes, ainsi que tout autre élément indispensable à son exécution sont fixés dans les conditions du CCAP. La prise effet de cet accord-cadre est fixée à la date de notification par la collectivité pour une durée ferme de deux ans.

6 - PAIEMENT

6.1 - Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre de la livraison des fournitures, en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Ouvert au nom de Domiciliation	BIOFINESSE LCL LE CREDIT LYONNAIS BSBa Banque courante 21233 15/17 rue Alfred Nobel - Champ sur Marne 77318 MARNE-LA-VALLEE Cedex 2 CL PARIS DGE SDC IDF EST 05660
Code banque	30002
Code guichet	05660
N° de compte	0000466201L
Clé RIB	16
IBAN	FR37 3000 2056 6000 0046 6201 L16
BIC	CRLYFRPP

6.2 - Comptable assignataire des paiements

Comptable assignataire des paiements	(1)
Centre des finances publiques	(1)
Imputation Budgétaire	(1)
(1) à compléter impérativement par l'adhérent	

7 - AVANCE

Les conditions de versement de l'avance sont définies à l'article 3.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) commun à l'ensemble des lots.

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

☐ NON

☒ OUI

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considèrera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

8 - NOMENCLATURES

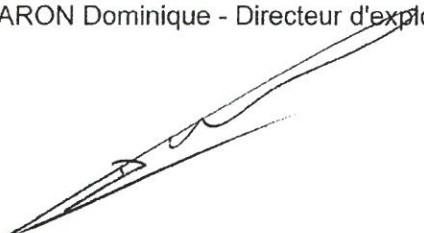
La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV principal) est :

N° Lot AAPC	Lot SIVAAD	Code CPV	Designation
2	DB02	15111100-0 15111200-1	Viande de bœuf. Viande de veau.

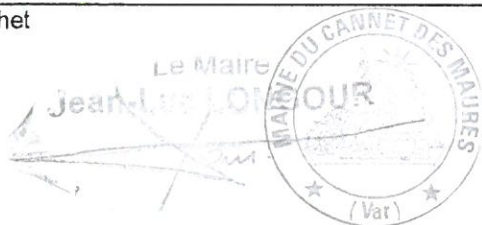
9 - SIGNATURES

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-12 du Code de la commande publique.

Fait en un seul original, à Toulouse	Le 25/10/2024
Cachet de l'entreprise BIOFINESSE 1 impasse du marché gare 31200 TOULOUSE Tél. : 05 61 47 11 12 Fax : 05 62 72 40 10 Email : info@biofinesse.com SIRET : 434 297 206 00055	Signature du candidat Mr CARON Dominique - Directeur d'exploitation 

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée	
A LE CANNET DES MAURES	Le 06 / 12 / 2024
Cachet 	Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du 

NOTIFICATION DU CONTRAT AU TITULAIRE (Date d'effet du contrat)

- ① par courrier recommandé électronique via la plateforme www.marches-securises.fr
 ② en recommandé avec AR (agrafer à cette page, l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)
 ③ en cas de remise, compléter le récépissé :

Le titulaire apposera la formule :	"Reçu à titre de notification une copie du présent contrat"
A	Le Signature

POUR MEMOIRE :

Date et signature originales. En cas de signature électronique joindre obligatoirement le certificat correspondant.

ACTE D'ENGAGEMENT

Accord-cadre



Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs - AOO1_ALIM2024

Lot 4 – DB04

Viandes fraîches d'agneau et mouton BIO

AAPC (BOAMP et JOUE) en date du 13 juillet 2024

Cadre réservé à l'acheteur

MARCHÉ N°

.

NOTIFIÉ LE

..... / /

Monsieur Jean Luc LONGOUR
Maire
Maire HOTEL DE VILLE
Hôtel de Ville Parc Henri Pellegrin
83340 LE CANNET DES MAURES

PARTIE RESERVEE POUR LA MENTION NANTISSEMENT

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

☐ La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

☐ La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :

☐ La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

et devant être exécutée par :	
en qualité de : membre d'un groupement d'entreprisesous-traitant	
A	Le Signature

LD

1 - IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Nom de l'adhérent	Mairie LE CANNET DES MAURES
Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances	
Ordonnateur	Monsieur Jean Luc LONGOUR Maire

2 - IDENTIFICATION DU CO-CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article 2 "Pièces contractuelles" du Cahier des Clauses Administratives Particulières commun à l'ensemble des lots. n **AOO1_ALIM2024 - Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs** qui fait référence au CCAG et conformément à leurs clauses et stipulations.

☒ Le signataire	Monsieur Didier LERDA Président Directeur Général GFD LERDA
☒ m'engage sur la base de notre offre Nom commercial et dénomination sociale Adresse Numéro de SIRET Code APE RCS	SAS Générale Frigorifique Distribution Route Nationale 7 – Le Rayol 83490 LE MUY 69375029100017 4632A 693 750 291 R.C.S. Fréjus

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

3 - DISPOSITIONS GENERALES

3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

AOO1_ALIM2024 - Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs

Lot 4 - DB04 - Viandes fraîches d'agneau et mouton BIO

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2 et R. 2124-2 du Code de la Commande Publique.

3.3 - Forme de contrat

L'accord-cadre d'une durée ferme de 2 ans, avec un montant minimum et maximum, est passé en application des articles L2125-1, R. 2162-1 à R. 2162-4, R. 2162-13 et R 2162-14 du Code de la Commande Publique. Il fixe les conditions de livraison des fournitures et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

4 - PRIX

Les denrées alimentaires prévues dans le Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont régies par application des prix unitaires dont le libellé est donné dans le BPU aux quantités réellement commandées et livrées. Si une remise est consentie sur les articles du BPU, elle sera indiquée par le titulaire dans la case prévue à cet effet dans le BPU.

Les denrées alimentaires HORS Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont rémunérées par application des prix du ou des catalogue(s) et/ou tarifs publics applicables à l'ensemble de la clientèle, affectés du ou des taux de remise consenti(s) par le titulaire à l'appui de son offre :

- Le bordereau des prix,
- Le(s) catalogue(s) du fournisseur, au(x)quel(s) sera appliqué un rabais de 10 % pour toute la durée du marché.

Le montant des fournitures de l'accord-cadre est défini comme suit :

N° Lot AAPC	Code Lot SIVAAD	Désignation	MONTANT DUREE TOTALE	
			Minimum € HT	Maximum € HT
4	DB04	Viandes fraîches d'agneau et mouton BIO	1600	2400

5 - DUREE DE L'ACCORD-CADRE

La durée de l'accord-cadre et le délai d'exécution des commandes, ainsi que tout autre élément indispensable à son exécution sont fixés dans les conditions du CCAP. La prise effet de cet accord-cadre est fixée à la date de notification par la collectivité pour une durée ferme de deux ans.

6 - PAIEMENT

6.1 - Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre de la livraison des fournitures, en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Ouvert au nom de	SAS GENERALE FRIGORIFIQUE DISRIBUTION
Domiciliation	BANQUE POPULAIRE MEDITERRANEE
Code banque	14607
Code guichet	00419
N° de compte	70321500626
Clé RIB	94
IBAN	FR76 1460 7004 1970 3215 0062 694
BIC	CCBPFRPMAR

6.2 - Comptable assignataire des paiements

Comptable assignataire des paiements	(1)
Centre des finances publiques	(1)
Imputation Budgétaire	(1)
(1) à compléter impérativement par l'adhérent	

7 - AVANCE

Les conditions de versement de l'avance sont définies à l'article 3.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) commun à l'ensemble des lots.

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

☐ NON

☐ OUI

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considèrera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

8 - NOMENCLATURES

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV principal) est :

N° Lot AAPC	Lot SIVAAD	Code CPV	Designation
4	DB04	15115000-7	Viande d'agneau et de mouton.

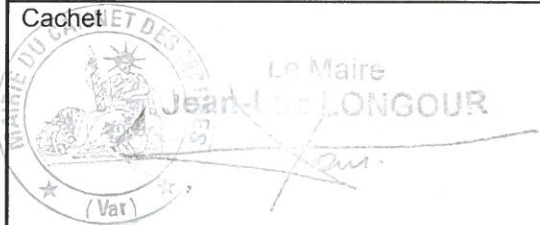
9 - SIGNATURES

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs ~~q~~ela (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-12 du Code de la commande publique.

Fait en un seul original, à <i>Le Muy</i>	Le <i>28/10/24</i>
Cachet de l'entreprise 	Signature du candidat 

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée	
A <i>LE CANNET DES MAURES</i>	Le <i>06/12/2024</i>
Cachet 	Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du 

NOTIFICATION DU CONTRAT AU TITULAIRE (Date d'effet du contrat)

- ① par courrier recommandé électronique via la plateforme www.marches-securises.fr
② en recommandé avec AR (agrafer à cette page, l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)
③ en cas de remise, compléter le récépissé :

Le titulaire apposera la formule :	"Reçu à titre de notification une copie du présent contrat"
A	Le Signature

POUR MEMOIRE :

Date et signature originales. En cas de signature électronique joindre obligatoirement le certificat correspondant.

ACTE D'ENGAGEMENT

Accord-cadre



Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs - AOO1_ALIM2024

Lot 5 – DB06

Viandes fraîches de Volailles BIO

AAPC (BOAMP et JOUE) en date du 13 juillet 2024

Cadre réservé à l'acheteur

MARCHÉ N°

.....

NOTIFIÉ LE

..... / /

Monsieur Jean Luc LONGOUR
Maire
Maire HOTEL DE VILLE
Hôtel de Ville Parc Henri Pellegrin
83340 LE CANNET DES MAURES

PARTIE RESERVEE POUR LA MENTION NANTISSEMENT

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

☐ La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

☐ La totalité du bon de commande n°..... afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :

☐ La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

et devant être exécutée par :	
en qualité de : membre d'un groupement d'entreprisesous-traitant	
A	Le Signature

1 - IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Nom de l'adhérent	Mairie LE CANNET DES MAURES
Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances	
Ordonnateur	Monsieur Jean Luc LONGOUR Maire

2 - IDENTIFICATION DU CO-CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article 2 "Pièces contractuelles" du Cahier des Clauses Administratives Particulières commun à l'ensemble des lots. n AOO1_ALIM2024 - Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs qui fait référence au CCAG et conformément à leurs clauses et stipulations.

☒ Le signataire	Madame Elise ORHON Chef de Ventes Restauration Collectives SDA
☒ m'engage sur la base de notre offre Nom commercial et dénomination sociale Adresse Numéro de SIRET Code APE RCS	SAS SDA Société de Distribution Avicole La Noëlle 44154 ANCENIS ST GEREON 06620009800086 4632C 066 200 098 R.C.S. Nantes

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

3 - DISPOSITIONS GENERALES

3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

AOO1_ALIM2024 - Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs

Lot 5 - DB06 - Viandes fraîches de Volailles BIO

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2 et R. 2124-2 du Code de la Commande Publique.

3.3 - Forme de contrat

L'accord-cadre d'une durée ferme de 2 ans, avec un montant minimum et maximum, est passé en application des articles L2125-1, R. 2162-1 à R. 2162-4, R. 2162-13 et R 2162-14 du Code de la Commande Publique. Il fixe les conditions de livraison des fournitures et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

4 - PRIX

Les denrées alimentaires prévues dans le Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont régies par application des prix unitaires dont le libellé est donné dans le BPU aux quantités réellement commandées et livrées. Si une remise est consentie sur les articles du BPU, elle sera indiquée par le titulaire dans la case prévue à cet effet dans le BPU.

Les denrées alimentaires HORS Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont rémunérées par application des prix du ou des catalogue(s) et/ou tarifs publics applicables à l'ensemble de la clientèle, affectés du ou des taux de remise consenti(s) par le titulaire à l'appui de son offre :

- Le bordereau des prix,
- Le(s) catalogue(s) du fournisseur, au(x)quel(s) sera appliqué un rabais de 12 % pour toute la durée du marché.

Le montant des fournitures de l'accord-cadre est défini comme suit :

N° Lot AAPC	Code Lot SIVAAD	Désignation	MONTANT DUREE TOTALE	
			Minimum € HT	Maximum € HT
5	DB06	Viandes fraîches de Volailles BIO	4000	9000

5 - DUREE DE L'ACCORD-CADRE

La durée de l'accord-cadre et le délai d'exécution des commandes, ainsi que tout autre élément indispensable à son exécution sont fixés dans les conditions du CCAP. La prise effet de cet accord-cadre est fixée à la date de notification par la collectivité pour une durée ferme de deux ans.

6 - PAIEMENT

6.1 - Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre de la livraison des fournitures, en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Ouvert au nom de	S.A.S. SOCIETE DE DISTRIBUTION AVICOLE
Domiciliation	CREDIT AGRICOLE CR DE L'ANJOU ET DU MAINE ENTREPRISES ANGERS
Code banque	17906
Code guichet	00032
N° de compte	72500018001
Clé RIB	84
IBAN	FR76 1790 6000 3272 5000 1800 184
BIC	AGRIFRPP879

6.2 - Comptable assignataire des paiements

Comptable assignataire des paiements	(1)
Centre des finances publiques	(1)
Imputation Budgétaire	(1)
(1) à compléter impérativement par l'adhérent	

7 - AVANCE

Les conditions de versement de l'avance sont définies à l'article 3.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) commun à l'ensemble des lots.

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

☐ NON

☐ OUI

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considèrera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

8 - NOMENCLATURES

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV principal) est :

N° Lot AAPC	Lot SIVAAD	Code CPV	Designation
5	DB06	15112000-6	Volaille.

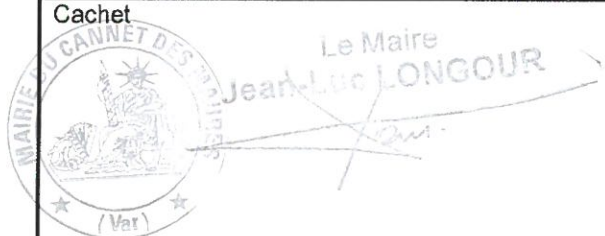
9 - SIGNATURES

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs qela (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-12 du Code de la commande publique.

Fait en un seul original, à Ancenis	Le 24.10.2024
Cachet de l'entreprise S.D.A. Société de Distribution Avicole ZI de l'Hermitage BP 60123 - 44154 ANCENIS CEDEX Tél. 02.51.14.26.38	Signature du candidat 

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée	
A LE CANNET DES MAURES	Le 06/12/2024
Cachet 	Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du 

NOTIFICATION DU CONTRAT AU TITULAIRE (Date d'effet du contrat)

- ① par courrier recommandé électronique via la plateforme www.marches-securises.fr
- ② en recommandé avec AR (agrafer à cette page, l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)
- ③ en cas de remise, compléter le récépissé :

Le titulaire apposera la formule :	"Reçu à titre de notification une copie du présent contrat"
A	Le Signature

POUR MEMOIRE :

Date et signature originales. En cas de signature électronique joindre obligatoirement le certificat correspondant.

ACTE D'ENGAGEMENT

Accord-cadre



Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs - AOO1_ALIM2024

Lot 6 – DB09

Produits laitiers et ovoproduits frais type « BIO »

AAPC (BOAMP et JOUE) en date du 13 juillet 2024

Cadre réservé à l'acheteur

MARCHÉ N°

.....

NOTIFIÉ LE

..... / /

Monsieur Jean Luc LONGOUR
Maire
Maire HOTEL DE VILLE
Hôtel de Ville Parc Henri Pellegrin
83340 LE CANNET DES MAURES

PARTIE RESERVEE POUR LA MENTION NANTISSEMENT

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

☐ La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

☐ La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :

☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :

☐ La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

et devant être exécutée par :	
en qualité de : membre d'un groupement d'entreprisesous-traitant	
A	Le Signature

1 - IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Nom de l'adhérent	Mairie LE CANNET DES MAURES
Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances	
Ordonnateur	Monsieur Jean Luc LONGOUR Maire

2 - IDENTIFICATION DU CO-CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article 2 "Pièces contractuelles" du Cahier des Clauses Administratives Particulières commun à l'ensemble des lots. n **AOO1_ALIM2024 - Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs** qui fait référence au CCAG et conformément à leurs clauses et stipulations.

☒ Le signataire	Madame Marie-Sophie PETIT Responsable Marchés Publics Succursale PASSION FROID Côte d'Azur
☒ m'engage sur la base de notre offre Nom commercial et dénomination sociale Adresse Courriel Numéro de SIRET Code APE RCS	SA PASSION FROID Rue de la Famille Laurens 13791 AIX EN PROVENCE 55204499200808 4639A 552 044 992 R.C.S. LORIENT

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

3 - DISPOSITIONS GENERALES

3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

AOO1_ALIM2024 - Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs

Lot 6 - DB09 - Produits laitiers et ovoproduits frais type « BIO »

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2 et R. 2124-2 du Code de la Commande Publique.

3.3 - Forme de contrat

L'accord-cadre d'une durée ferme de 2 ans, avec un montant minimum et maximum, est passé en application des articles L2125-1, R. 2162-1 à R. 2162-4, R. 2162-13 et R 2162-14 du Code de la Commande Publique. Il fixe les conditions de livraison des fournitures et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

4 - PRIX

Les denrées alimentaires prévues dans le Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont réglées par application des prix unitaires dont le libellé est donné dans le BPU aux quantités réellement commandées et livrées. Si une remise est consentie sur les articles du BPU, elle sera indiquée par le titulaire dans la case prévue à cet effet dans le BPU.

Les denrées alimentaires HORS Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont rémunérées par application des prix du ou des catalogue(s) et/ou tarifs publics applicables à l'ensemble de la clientèle, affectés du ou des taux de remise consenti(s) par le titulaire à l'appui de son offre :

- Le bordereau des prix,
- Le(s) catalogue(s) du fournisseur, au(x)quel(s) sera appliqué un rabais de 15 % pour toute la durée du marché.

Le montant des fournitures de l'accord-cadre est défini comme suit :

N° Lot AAPC	Code Lot SIVAAD	Désignation	MONTANT DUREE TOTALE	
			Minimum € HT	Maximum € HT
6	DB09	Produits laitiers et ovoproduits frais type « BIO »	10000	18000

5 - DUREE DE L'ACCORD-CADRE

La durée de l'accord-cadre et le délai d'exécution des commandes, ainsi que tout autre élément indispensable à son exécution sont fixés dans les conditions du CCAP. La prise effet de cet accord-cadre est fixée à la date de notification par la collectivité pour une durée ferme de deux ans.

6 - PAIEMENT

6.1 - Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre de la livraison des fournitures, en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Ouvert au nom de	POMONA SA
Domiciliation	SOCIETE GENERALE
Code banque	30003
Code guichet	00034
N° de compte	00021102185
Clé RIB	31
IBAN	FR76 3000 3000 3400 0211 0218 531
BIC	SOGEFRPP

6.2 - Comptable assignataire des paiements

Comptable assignataire des paiements	(1)
Centre des finances publiques	(1)
Imputation Budgétaire	(1)
(1) à compléter impérativement par l'adhérent	

7 - AVANCE

Les conditions de versement de l'avance sont définies à l'article 3.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) commun à l'ensemble des lots.

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

☐ NON

☐ OUI

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

8 - NOMENCLATURES

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV principal) est :

N° Lot AAPC	Lot SIVAAD	Code CPV	Désignation
6	DB09	15500000-3 03142500-3	Produits laitiers. Œufs.

9 - SIGNATURES

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs ~~q~~ela (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-12 du Code de la commande publique.

Fait en un seul original, à 	Le 28/10/24
Cachet de l'entreprise 	Signature du candidat  Marie-Sophie PETIT PASSIONFROID Responsable Marchés Publics 04.42.37.24.12

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée	
A LE CANNET DES MAURES	Le 06/12/2024
Cachet 	Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du 

NOTIFICATION DU CONTRAT AU TITULAIRE (Date d'effet du contrat)

- ① par courrier recommandé électronique via la plateforme www.marches-securises.fr
- ② en recommandé avec AR (agrafer à cette page, l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)
- ③ en cas de remise, compléter le récépissé :

Le titulaire apposera la formule :	"Reçu à titre de notification une copie du présent contrat"
A	Le Signature

POUR MEMOIRE :

Date et signature originales. En cas de signature électronique joindre obligatoirement le certificat correspondant.

ACTE D'ENGAGEMENT

Accord-cadre



Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs - AOO1_ALIM2024

Lot 8 - DB11

Fruits et légumes bruts, crus, cuits type "BIO"

AAPC (BOAMP et JOUE) en date du 13 juillet 2024

Cadre réservé à l'acheteur

MARCHÉ N°

.....

NOTIFIÉ LE

..... / /

Monsieur Jean Luc LONGOUR
Maire
Maire HOTEL DE VILLE
Hôtel de Ville Parc Henri Pellegrin
83340 LE CANNET DES MAURES

PARTIE RESERVEE POUR LA MENTION NANTISSEMENT

NANTISSEMENT OU CESSIION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas decession ou de nantissement de créance de :

☐ La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

☐ La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :

☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :

☐ La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

et devant être exécutée par :	
en qualité de : membre d'un groupement d'entreprisesous-traitant	
A	Le Signature

BF

1 - IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Nom de l'adhérent	Mairie LE CANNET DES MAURES
Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances	
Ordonnateur	Monsieur Jean Luc LONGOUR Maire

2 - IDENTIFICATION DU CO-CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article 2 "Pièces contractuelles" du Cahier des Clauses Administratives Particulières commun à l'ensemble des lots, n AOO1_ALIM2024 - Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs qui fait référence au CCAG et conformément à leurs clauses et stipulations.

☒ Le signataire	Monsieur Bernard FEDERZONI Dirigeant
☒ m'engage sur la base de notre offre Nom commercial et dénomination sociale Adresse Courriel Numéro de SIRET Code APE RCS	SAS NATURDIS 57 BOULEVARD MARCEL PAGNOL BP 23177 06131 GRASSE CEDEX 32995419990001 4639B Grasse B 329 541 999

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

3 - DISPOSITIONS GENERALES

3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

AOO1_ALIM2024 - Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs

Lot 8 - DB11 - Fruits et légumes bruts, crus, cuits type "BIO"

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2 et R. 2124-2 du Code de la Commande Publique.

3.3 - Forme de contrat

L'accord-cadre d'une durée ferme de 2 ans, avec un montant minimum et maximum, est passé en application des articles L2125-1, R. 2162-1 à R. 2162-4, R. 2162-13 et R 2162-14 du Code de la Commande Publique. Il fixe les conditions de livraison des fournitures et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

4 - PRIX

Les denrées alimentaires prévues dans le Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont réglées par application des prix unitaires dont le libellé est donné dans le BPU aux quantités réellement commandées et livrées. Si une remise est consentie sur les articles du BPU, elle sera indiquée par le titulaire dans la case prévue à cet effet dans le BPU.

Les denrées alimentaires HORS Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont rémunérées par application des prix du ou des catalogue(s) et/ou tarifs publics applicables à l'ensemble de la clientèle, affectés du ou des taux de remise consenti(s) par le titulaire à l'appui de son offre :

- Le bordereau des prix,
- Le(s) catalogue(s) du fournisseur, au(x)quel(s) sera appliqué un rabais de 00 % pour toute la durée du marché.

Le montant des fournitures de l'accord-cadre est défini comme suit :

N° Lot AAPC	Code Lot SIVAAD	Désignation	MONTANT DUREE TOTALE	
			Minimum € HT	Maximum € HT
8	DB11	Fruits et légumes bruts, crus, cuits type "BIO"	5000	10000

5 - DUREE DE L'ACCORD-CADRE

La durée de l'accord-cadre et le délai d'exécution des commandes, ainsi que tout autre élément indispensable à son exécution sont fixés dans les conditions du CCAP. La prise effet de cet accord-cadre est fixée à la date de notification par la collectivité pour une durée ferme de deux ans.

6 - PAIEMENT

6.1 - Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de la livraison des fournitures, en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Ouvert au nom de	S.N.C. NATURDIS
Domiciliation	CREDIT AGRICOLE PROVENCE COTE D'AZUR
Code banque	19106
Code guichet	00696
N° de compte	00298671018
Clé RIB	14
IBAN	FR76 1910 6006 9600 2986 7101 814
BIC	AGRIFRPP891

6.2 - Comptable assignataire des paiements

Comptable assignataire des paiements	(1)
Centre des finances publiques	(1)
Imputation Budgétaire	(1)
(1) à compléter impérativement par l'adhérent	

7 - AVANCE

Les conditions de versement de l'avance sont définies à l'article 3.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) commun à l'ensemble des lots.

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

☐ NON

☐ OUI

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considèrera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

8 - NOMENCLATURES

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV principal) est :

N° Lot AAPC	Lot SIVAAD	Code CPV	Designation
8	DB11	03221200-8	Légumes-fruits.

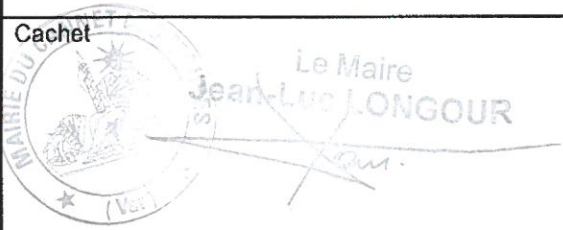
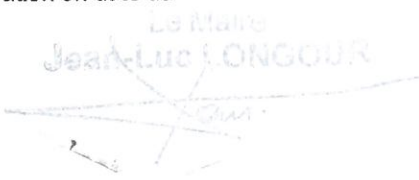
9 - SIGNATURES

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs ~~q~~ela (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-12 du Code de la commande publique.

Fait en un seul original, à Grasse	Le 28/10/24
Cachet de l'entreprise S.A.S. NaturDis 57, Bd Marcel Pagnol - B.P. 23177 06131 GRASSE Cedex 04 92 42 48 48-Fax 04 92 42 48 44 RCS Grasse 328 641 999 Email : naturdis@naturdis.com	Signature du candidat

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée	
A LE CANNET DES MAURES	Le 06/12/2024
Cachet 	Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du 

NOTIFICATION DU CONTRAT AU TITULAIRE (Date d'effet du contrat)

- ① par courrier recommandé électronique via la plateforme www.marches-securises.fr
 ② en recommandé avec AR (agrafer à cette page, l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)
 ③ en cas de remise, compléter le récépissé :

Le titulaire apposera la formule :	"Reçu à titre de notification une copie du présent contrat"
A	Le Signature

POUR MEMOIRE :

Date et signature originales. En cas de signature électronique joindre obligatoirement le certificat correspondant.

ACTE D'ENGAGEMENT

Accord-cadre



Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs - AOO1_ALIM2024

Lot 9 – DB12

Epicerie et conserves type « BIO »

AAPC (BOAMP et JOUE) en date du 13 juillet 2024

Cadre réservé à l'acheteur

MARCHÉ N°

.....

NOTIFIÉ LE

..... / /

Monsieur Jean Luc LONGOUR
Maire
Maire HOTEL DE VILLE
Hôtel de Ville Parc Henri Pellegrin
83340 LE CANNET DES MAURES

PARTIE RESERVEE POUR LA MENTION NANTISSEMENT

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

- ☐ La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
- ☐ La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
- ☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :
- ☐ La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

et devant être exécutée par :	
en qualité de : membre d'un groupement d'entreprises sous-traitant	
A	Le Signature

ON

1 - IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Nom de l'adhérent	Mairie LE CANNET DES MAURES
Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions décréances	
Ordonnateur	Monsieur Jean Luc LONGOUR Maire

2 - IDENTIFICATION DU CO-CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article 2 "Pièces contractuelles" du Cahier des Clauses Administratives Particulières commun à l'ensemble des lots. n AOO1_ALIM2024 - Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs qui fait référence au CCAG et conformément à leurs clauses et stipulations.

☒ Le signataire	Monsieur David MERDIGNAC Directeur BIOCOOP RESTAURATION
☒ m'engage sur la base de notre offre Nom commercial et dénomination sociale Adresse Numéro de SIRET Code APE RCS	BIOCOOP RESTAURATION Route de la Landelle – ZA de la Morandais – CS 11000 35190 TINTENIAC Cedex 44236533400048 00048 442 365 334 R.C.S. Saint-Malo

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

3 - DISPOSITIONS GENERALES

3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

AOO1_ALIM2024 - Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs

Lot 9 - DB12 - Epicerie et conserves type « BIO »

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2 et R. 2124-2 du Code de la Commande Publique.

3.3 - Forme de contrat

L'accord-cadre d'une durée ferme de 2 ans, avec un montant minimum et maximum, est passé en application des articles L2125-1, R. 2162-1 à R. 2162-4, R. 2162-13 et R 2162-14 du Code de la Commande Publique. Il fixe les conditions de livraison des fournitures et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

4 - PRIX

Les denrées alimentaires prévues dans le Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont réglées par application des prix unitaires dont le libellé est donné dans le BPU aux quantités réellement commandées et livrées. Si une remise est consentie sur les articles du BPU, elle sera indiquée par le titulaire dans la case prévue à cet effet dans le BPU.

Les denrées alimentaires HORS Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont rémunérées par application des prix du ou des catalogue(s) et/ou tarifs publics applicables à l'ensemble de la clientèle, affectés du ou des taux de remise consenti(s) par le titulaire à l'appui de son offre :

- Le bordereau des prix,
- Le(s) catalogue(s) du fournisseur, au(x)quel(s) sera appliqué un rabais de 5 % pour toute la durée du marché.

Le montant des fournitures de l'accord-cadre est défini comme suit :

N° Lot AAPC	Code Lot SIVAAD	Désignation	MONTANT DUREE TOTALE	
			Minimum € HT	Maximum € HT
9	DB12	Epicerie et conserves type « BIO »	1000	3000

5 - DUREE DE L'ACCORD-CADRE

La durée de l'accord-cadre et le délai d'exécution des commandes, ainsi que tout autre élément indispensable à son exécution sont fixés dans les conditions du CCAP. La prise effet de cet accord-cadre est fixée à la date de notification par la collectivité pour une durée ferme de deux ans.

6 - PAIEMENT

6.1 - Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre de la livraison des fournitures, en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Ouvert au nom de	BIOCOOP RESTAURATION
Domiciliation	ARKEA BEI RENNES
Code banque	18829
Code guichet	35415
N° de compte	040855922
Clé RIB	46
IBAN	FR76 1882 9354 1504 0855 9224 046
BIC	CMBRFR2BCME

6.2 - Comptable assignataire des paiements

Comptable assignataire des paiements	(1)
Centre des finances publiques	(1)
Imputation Budgétaire	(1)
(1) à compléter impérativement par l'adhérent	

7 - AVANCE

Les conditions de versement de l'avance sont définies à l'article 3.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) commun à l'ensemble des lots.

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

☐ NON

☐ OUI

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considèrera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

8 - NOMENCLATURES

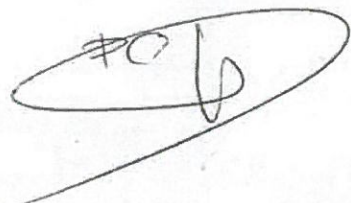
La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV principal) est :

N° Lot APC	Lot SIVAAD	Code CPV	Désignation
9	DB12	15897200 15820000-2 15851220-6 15332400 - 815894700-8	Aliments en conserve Biscottes et biscuits; pâtisserie et gâteaux de conservation. Pâtes alimentaires farcies Epicerie

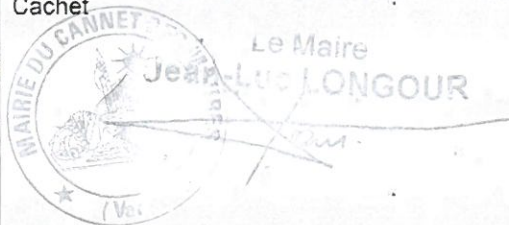
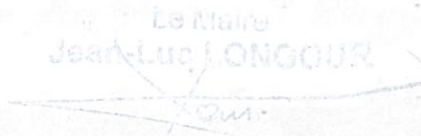
9 - SIGNATURES

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-12 du Code de la commande publique.

Fait en un seul original, à Tinténiac	Le 23/01/2024
Cachet de l'entreprise  Zone Artisanale La Morandais CS 11000 - 35190 TINTENIAC cedex Tél : 02 99 84 94 49 – Fax : 02 99 84 94 74 SIRET : 442 365 334 00048 – APE 4638B	Signature du candidat 

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée	
A LE CANNET DES MAURES	Le 06/12/2024
Cachet 	Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du 

NOTIFICATION DU CONTRAT AU TITULAIRE (Date d'effet du contrat)

① par courrier recommandé électronique via la plateforme www.marches-securises.fr

② en recommandé avec AR (agrafer à cette page, l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat))

③ en cas de remise, compléter le récépissé :

Le titulaire apposera la formule :	"Reçu à titre de notification une copie du présent contrat"
A	Le Signature

POUR MEMOIRE :

Date et signature originales. En cas de signature électronique joindre obligatoirement le certificat correspondant.

ACTE D'ENGAGEMENT

Accord-cadre



Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs - AOO1_ALIM2024

Lot 10 – DB14

Produits d'alternative végétale BIO

AAPC (BOAMP et JOUE) en date du 13 juillet 2024

Cadre réservé à l'acheteur

MARCHÉ N°

.....

NOTIFIÉ LE

..... / /

Monsieur Jean Luc LONGOUR
Maire
Maire HOTEL DE VILLE
Hôtel de Ville Parc Henri Pellegrin
83340 LE CANNET DES MAURES

PARTIE RESERVEE POUR LA MENTION NANTISSEMENT

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

☐ La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

☐ La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :

☐ La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

et devant être exécutée par :	
en qualité de : membre d'un groupement d'entreprisesous-traitant	
A	Le Signature

1 - IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Nom de l'adhérent	Mairie LE CANNET DES MAURES
Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances	
Ordonnateur	Monsieur Jean Luc LONGOUR Maire

2 - IDENTIFICATION DU CO-CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article 2 "Pièces contractuelles" du Cahier des Clauses Administratives Particulières commun à l'ensemble des lots. n AOO1_ALIM2024 - Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs qui fait référence au CCAG et conformément à leurs clauses et stipulations.

☒ Le signataire	Monsieur Dominique CARON Directeur d'exploitation BIOFINESSE
☒ m'engage sur la base de notre offre Nom commercial et dénomination sociale Adresse Courriel Numéro de SIRET Code APE RCS	BIOFINESSE 1 Impasse du Marché Gare 31200 TOULOUSE 43429720600055 4791B Toulouse B 434 297 206

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

3 - DISPOSITIONS GENERALES

3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

AOO1_ALIM2024 - Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs

Lot 10 - DB14 - Produits d'alternative végétale BIO

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2 et R. 2124-2 du Code de la Commande Publique.

3.3 - Forme de contrat

L'accord-cadre d'une durée ferme de 2 ans, avec un montant minimum et maximum, est passé en application des articles L2125-1, R. 2162-1 à R. 2162-4, R. 2162-13 et R 2162-14 du Code de la Commande Publique. Il fixe les conditions de livraison des fournitures et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

4 - PRIX

Les denrées alimentaires prévues dans le Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont réglées par application des prix unitaires dont le libellé est donné dans le BPU aux quantités réellement commandées et livrées. Si une remise est consentie sur les articles du BPU, elle sera indiquée par le titulaire dans la case prévue à cet effet dans le BPU.

Les denrées alimentaires HORS Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont rémunérées par application des prix du ou des catalogue(s) et/ou tarifs publics applicables à l'ensemble de la clientèle, affectés du ou des taux de remise consenti(s) par le titulaire à l'appui de son offre :

- Le bordereau des prix,
- Le(s) catalogue(s) du fournisseur, au(x)quel(s) sera appliqué un rabais de 12 % pour toute la durée du marché.

Le montant des fournitures de l'accord-cadre est défini comme suit :

N° Lot AAPC	Code Lot SIVAAD	Désignation	MONTANT DUREE TOTALE	
			Minimum HT	Maximum HT
10	DB14	Produits d'alternative végétale BIO	200 €	600 €

5 - DUREE DE L'ACCORD-CADRE

La durée de l'accord-cadre et le délai d'exécution des commandes, ainsi que tout autre élément indispensable à son exécution sont fixés dans les conditions du CCAP. La prise effet de cet accord-cadre est fixée à la date de notification par la collectivité pour une durée ferme de deux ans.

6 - PAIEMENT

6.1 - Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre de la livraison des fournitures, en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Ouvert au nom de Domiciliation	BIOFINESSE LCL LE CREDIT LYONNAIS BSBa Banque courante 21233 15/17 rue Alfred Nobel - Champ sur Marne 77318 MARNE-LA-VALLEE Cedex 2 CL PARIS DGE SDC IDF EST 05660
Code banque	30002
Code guichet	05660
N° de compte	0000466201L
Clé RIB	16
IBAN	FR37 3000 2056 6000 0046 6201 L16
BIC	CRLYFRPP

6.2 - Comptable assignataire des paiements

Comptable assignataire des paiements	(1)
Centre des finances publiques	(1)
Imputation Budgétaire	(1)
(1) à compléter impérativement par l'adhérent	

7 - AVANCE

Les conditions de versement de l'avance sont définies à l'article 3.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) commun à l'ensemble des lots.

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

☐ NON

☒ OUI

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

8 - NOMENCLATURES

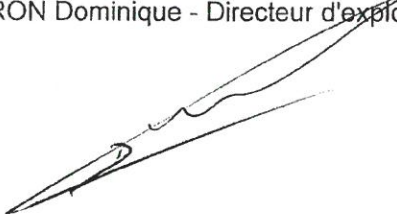
La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV principal) est :

N° Lot AAPC	Lot SIVAAD	Code CPV	Designation
10	DB14	15800000-6	Produits alimentaires divers.

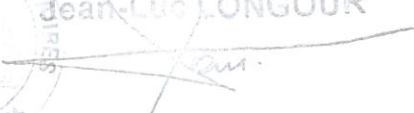
9 - SIGNATURES

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-12 du Code de la commande publique.

Fait en un seul original, à Toulouse	Le 25/10/2024
Cachet de l'entreprise BIOFINESSE 1 impasse du marché gare 31200 TOULOUSE Tél. : 05 61 47 11 12 Fax : 05 62 72 40 10 Email : info@biofinesse.com SIRET : 434 297 206 00055	Signature du candidat Mr CARON Dominique - Directeur d'exploitation 

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée	
A LE CANNET DES MAURES	Le 06 / 12 / 2024
Cachet  Le Maire Jean-Luc LONGOUR 	Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du Le Maire Jean-Luc LONGOUR 

NOTIFICATION DU CONTRAT AU TITULAIRE (Date d'effet du contrat)

- ① par courrier recommandé électronique via la plateforme www.marches-securises.fr
- ② en recommandé avec AR (agrafer à cette page, l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat))
- ③ en cas de remise, compléter le récépissé :

Le titulaire apposera la formule :	"Reçu à titre de notification une copie du présent contrat"
A	Le Signature

POUR MEMOIRE :

Date et signature originales. En cas de signature électronique joindre obligatoirement le certificat correspondant.

ACTE D'ENGAGEMENT

Accord-cadre



Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs - AOO1_ALIM2024

Lot 14 – DC01

Jambons, épaules, Charcuteries, saucisseries, viandes cuites en frais

AAPC (BOAMP et JOUE) en date du 13 juillet 2024

Cadre réservé à l'acheteur

MARCHÉ N°

.....

NOTIFIÉ LE

..... / /

Monsieur Jean Luc LONGOUR
Maire
Maire HOTEL DE VILLE
Hôtel de Ville Parc Henri Pellegrin
83340 LE CANNET DES MAURES

PARTIE RESERVEE POUR LA MENTION NANTISSEMENT

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

☐ La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

☐ La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :

☐ La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

et devant être exécutée par :	
en qualité de : membre d'un groupement d'entreprisesous-traitant	
A	Le Signature

1 - IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Nom de l'adhérent	Mairie LE CANNET DES MAURES
Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances	
Ordonnateur	Monsieur Jean Luc LONGOUR Maire

2 - IDENTIFICATION DU CO-CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article 2 "Pièces contractuelles" du Cahier des Clauses Administratives Particulières commun à l'ensemble des lots. n AOO1_ALIM2024 - Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs qui fait référence au CCAG et conformément à leurs clauses et stipulations.

☒ Le signataire	Madame Christelle DEJOUR Assistante Marchés Publics
☒ m'engage sur la base de notre offre Nom commercial et dénomination sociale Adresse Courriel Numéro de SIRET Code APE RCS	SYSCO France SAS 14 RUE GERTY ARCHIMEDE 75012 PARIS 12 316 807 015 01340 4639A Paris B 316 807 015 SAS SYSCO France

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

3 - DISPOSITIONS GENERALES

3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

AOO1_ALIM2024 - Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs

Lot 14 - DC01 - Jambons, épaules, Charcuteries, saucisseries, viandes cuites en frais

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2 et R. 2124-2 du Code de la Commande Publique.

3.3 - Forme de contrat

L'accord-cadre d'une durée ferme de 2 ans, avec un montant minimum et maximum, est passé en application des articles L2125-1, R. 2162-1 à R. 2162-4, R. 2162-13 et R 2162-14 du Code de la Commande Publique. Il fixe les conditions de livraison des fournitures et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

4 - PRIX

Les denrées alimentaires prévues dans le Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont réglées par application des prix unitaires dont le libellé est donné dans le BPU aux quantités réellement commandées et livrées. Si une remise est consentie sur les articles du BPU, elle sera indiquée par le titulaire dans la case prévue à cet effet dans le BPU.

Les denrées alimentaires HORS Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont rémunérées par application des prix du ou des catalogue(s) et/ou tarifs publics applicables à l'ensemble de la clientèle, affectés du ou des taux de remise consenti(s) par le titulaire à l'appui de son offre :

- Le bordereau des prix,
- Le(s) catalogue(s) du fournisseur, au(x)quel(s) sera appliqué un rabais de 5 % pour toute la durée du marché.

Le montant des fournitures de l'accord-cadre est défini comme suit :

N° Lot AAPC	Code Lot SIVAAD	Désignation	MONTANT DUREE TOTALE	
			Minimum € HT	Maximum € HT
14	DC01	Jambons, épaules, Charcuteries, saucisseries, viandes cuites en frais	1000	3000

5 - DUREE DE L'ACCORD-CADRE

La durée de l'accord-cadre et le délai d'exécution des commandes, ainsi que tout autre élément indispensable à son exécution sont fixés dans les conditions du CCAP. La prise effet de cet accord-cadre est fixée à la date de notification par la collectivité pour une durée ferme de deux ans.

6 - PAIEMENT

6.1 - Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de la livraison des fournitures, en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Ouvert au nom de	SYSCO France SAS
Domiciliation	BNP PARIBAS
Code banque	30004
Code guichet	00607
N° de compte	00023556074
Clé RIB	31
IBAN	FR76 3000 4006 0700 0235 5607 431
BIC	BNPAFRPPXXX

6.2 - Comptable assignataire des paiements

Comptable assignataire des paiements	(1)
Centre des finances publiques	(1)
Imputation Budgétaire	(1)
(1) à compléter impérativement par l'adhérent	

7 - AVANCE

Les conditions de versement de l'avance sont définies à l'article 3.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) commun à l'ensemble des lots.

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

☐ NON

☐ OUI

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considèrera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

8 - NOMENCLATURES

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV principal) est :

N° Lot AAPC	Lot SIVAAD	Code CPV	Designation
14	DC01	15131120-2 15131130-5 15131200-7	Charcuterie. Saucisses. Viande séchée, salée, fumée ou assaisonnée.

9 - SIGNATURES

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs ~~q~~ela (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-12 du Code de la commande publique.

Fait en un seul original, à Souillac	Le 04 Novembre 2024
Cachet de l'entreprise Sysco France SAS Cellule Marchés Publics Route de Martel 46200 SOUILLAC Tél. : 05 65 27 60 33 STRET : 315 807 015 0015;	Signature du candidat Christelle DEJOUR Gestionnaire ADV-Marchés Publics SYSCO FRANCE SAS Christelle DEJOUR Signature numérique de Christelle DEJOUR Date : 2024.11.04 10:58:30 +01'00'

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée	
A LE CANNET DES MAURES	Le 16/12/2024
Cachet 	Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du  Le Maire Jean-Luc LONGOUR

NOTIFICATION DU CONTRAT AU TITULAIRE (Date d'effet du contrat)

- ① par courrier recommandé électronique via la plateforme www.marches-securises.fr
② en recommandé avec AR (agrafer à cette page, l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)
③ en cas de remise, compléter le récépissé :

Le titulaire apposera la formule :	"Reçu à titre de notification une copie du présent contrat"
A	Le Signature

POUR MEMOIRE :

Date et signature originales. En cas de signature électronique joindre obligatoirement le certificat correspondant.

ACTE D'ENGAGEMENT

Accord-cadre



Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs - AOO1_ALIM2024

Lot 15 – DC02

Entrées froides façon traiteur

AAPC (BOAMP et JOUE) en date du 13 juillet 2024

Cadre réservé à l'acheteur

MARCHÉ N°

.....

NOTIFIÉ LE

..... / /

Monsieur Jean Luc LONGOUR
Maire
Maire HOTEL DE VILLE
Hôtel de Ville Parc Henri Pellegrin
83340 LE CANNET DES MAURES

PARTIE RESERVEE POUR LA MENTION NANTISSEMENT

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

☐ La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

☐ La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :

☐ La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

et devant être exécutée par :	
en qualité de : membre d'un groupement d'entreprisesous-traitant	
A	Le Signature

1 - IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Nom de l'adhérent	Mairie LE CANNET DES MAURES
Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions décréances	
Ordonnateur	Monsieur Jean Luc LONGOUR Maire

2 - IDENTIFICATION DU CO-CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article 2 "Pièces contractuelles" du Cahier des Clauses Administratives Particulières commun à l'ensemble des lots. n AOO1_ALIM2024 - Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs qui fait référence au CCAG et conformément à leurs clauses et stipulations.

☒ Le signataire	Madame Marie-Sophie PETIT Responsable Marchés Publics Succursale PASSION FROID Côte d'Azur
☒ m'engage sur la base de notre offre Nom commercial et dénomination sociale Adresse Courriel Numéro de SIRET Code APE RCS	SA PASSION FROID Rue de la Famille Laurens 13791 AIX EN PROVENCE 55204499200808 4639A 552 044 992 R.C.S. LORIENT

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

3 - DISPOSITIONS GENERALES

3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

AOO1_ALIM2024 - Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs

Lot 15 - DC02 - Entrées froides façon traiteur

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2 et R. 2124-2 du Code de la Commande Publique.

3.3 - Forme de contrat

L'accord-cadre d'une durée ferme de 2 ans, avec un montant minimum et maximum, est passé en application des articles L2125-1, R. 2162-1 à R. 2162-4, R. 2162-13 et R 2162-14 du Code de la Commande Publique. Il fixe les conditions de livraison des fournitures et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

4 - PRIX

Les denrées alimentaires prévues dans le Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont réglées par application des prix unitaires dont le libellé est donné dans le BPU aux quantités réellement commandées et livrées. Si une remise est consentie sur les articles du BPU, elle sera indiquée par le titulaire dans la case prévue à cet effet dans le BPU.

Les denrées alimentaires HORS Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont rémunérées par application des prix du ou des catalogue(s) et/ou tarifs publics applicables à l'ensemble de la clientèle, affectés du ou des taux de remise consenti(s) par le titulaire à l'appui de son offre :

- Le bordereau des prix,
- Le(s) catalogue(s) du fournisseur, au(x)quel(s) sera appliqué un rabais de 15 % pour toute la durée du marché.

Le montant des fournitures de l'accord-cadre est défini comme suit :

N° Lot AAPC	Code Lot SIVAAD	Désignation	MONTANT DUREE TOTALE	
			Minimum € HT	Maximum € HT
15	DC02	Entrées froides façon traiteur	200	600

5 - DUREE DE L'ACCORD-CADRE

La durée de l'accord-cadre et le délai d'exécution des commandes, ainsi que tout autre élément indispensable à son exécution sont fixés dans les conditions du CCAP. La prise effet de cet accord-cadre est fixée à la date de notification par la collectivité pour une durée ferme de deux ans.

6 - PAIEMENT

6.1 - Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de la livraison des fournitures, en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Ouvert au nom de	POMONA SA
Domiciliation	SOCIETE GENERALE
Code banque	30003
Code guichet	00034
N° de compte	00021102185
Clé RIB	31
IBAN	FR76 3000 3000 3400 0211 0218 531
BIC	SOGEFRPP

6.2 - Comptable assignataire des paiements

Comptable assignataire des paiements	(1)
Centre des finances publiques	(1)
Imputation Budgétaire	(1)
(1) à compléter impérativement par l'adhérent	

7 - AVANCE

Les conditions de versement de l'avance sont définies à l'article 3.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) commun à l'ensemble des lots.

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

☐ NON

☐ OUI

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considèrera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

8 - NOMENCLATURES

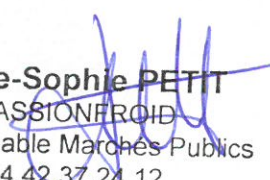
La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV principal) est :

N° Lot AAPC	Lot SIVAAD	Code CPV	Designation
15	DC02	15893100-5	Préparations alimentaires

9 - SIGNATURES

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs qela (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-12 du Code de la commande publique.

Fait en un seul original, à <i>Anjo</i>	Le <i>28/10/24</i>
Cachet de l'entreprise 	Signature du candidat  Marie-Sophie PETIT PASSION FROID Responsable Marchés Publics 04.42.37.24.12

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée	
A <i>LE CANNET DES MAURES</i>	Le <i>06/12/2024</i>
Cachet 	Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du 

NOTIFICATION DU CONTRAT AU TITULAIRE (Date d'effet du contrat)

- ① par courrier recommandé électronique via la plateforme www.marches-securises.fr
- ② en recommandé avec AR (agrafer à cette page, l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)
- ③ en cas de remise, compléter le récépissé :

Le titulaire apposera la formule :	"Reçu à titre de notification une copie du présent contrat"
A	Le Signature

POUR MEMOIRE :

Date et signature originales. En cas de signature électronique joindre obligatoirement le certificat correspondant.

ACTE D'ENGAGEMENT

Accord-cadre



Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs - AOO1_ALIM2024

Lot 16 – DC03

Viande fraîche de Bœuf, pièce à la demande

AAPC (BOAMP et JOUE) en date du 13 juillet 2024

Cadre réservé à l'acheteur

MARCHÉ N°

.....

NOTIFIÉ LE

..... / /

Monsieur Jean Luc LONGOUR
Maire
Maire HOTEL DE VILLE
Hôtel de Ville Parc Henri Pellegrin
83340 LE CANNET DES MAURES

PARTIE RESERVEE POUR LA MENTION NANTISSEMENT

NANTISSEMENT OU CESSIION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

☐ La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

☐ La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :

☐ La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

et devant être exécutée par :	
en qualité de : membre d'un groupement d'entreprisesous-traitant	
A	Le Signature

nt

1 - IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Nom de l'adhérent	Mairie LE CANNET DES MAURES
Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances	
Ordonnateur	Monsieur Jean Luc LONGOUR Maire

2 - IDENTIFICATION DU CO-CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article 2 "Pièces contractuelles" du Cahier des Clauses Administratives Particulières commun à l'ensemble des lots. n AOO1_ALIM2024 - Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs qui fait référence au CCAG et conformément à leurs clauses et stipulations.

☒ Le signataire	Monsieur Michel TEUMA Président Directeur Général
☒ m'engage sur la base de notre offre Nom commercial et dénomination sociale Adresse Numéro de SIRET Code APE RCS	SAS TSA VIANDES N 97 Toulon A Nice Rond point de la Bigue 83160 La Valette du Var 79930170000024 4632A Toulon B 799 301 700

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

3 - DISPOSITIONS GENERALES

3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

AOO1_ALIM2024 - Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs

Lot 16 - DC03 - Viande fraîche de Bœuf, pièce à la demande

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2 et R. 2124-2 du Code de la Commande Publique.

3.3 - Forme de contrat

L'accord-cadre d'une durée ferme de 2 ans, avec un montant minimum et maximum, est passé en application des articles L2125-1, R. 2162-1 à R. 2162-4, R. 2162-13 et R 2162-14 du Code de la Commande Publique. Il fixe les conditions de livraison des fournitures et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

4 - PRIX

Les denrées alimentaires prévues dans le Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont réglées par application des prix unitaires dont le libellé est donné dans le BPU aux quantités réellement commandées et livrées.

Si une remise est consentie sur les articles du BPU, elle sera indiquée par le titulaire dans la case prévue à cet effet dans le BPU.

Les denrées alimentaires HORS Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont rémunérées par application des prix du ou des catalogue(s) et/ou tarifs publics applicables à l'ensemble de la clientèle, affectés du ou des taux de remise consenti(s) par le titulaire à l'appui de son offre :

- Le bordereau des prix,
- Le(s) catalogue(s) du fournisseur, au(x)quel(s) sera appliqué un rabais de 00 % pour toute la durée du marché.

Le montant des fournitures de l'accord-cadre est défini comme suit :

N° Lot AAPC	Code Lot SIVAAD	Designation	MONTANT DUREE TOTALE	
			Minimum € HT	Maximum € HT
16	DC03	Viande fraîche de Bœuf, pièce à la demande	2000	6000



5 - DUREE DE L'ACCORD-CADRE

La durée de l'accord-cadre et le délai d'exécution des commandes, ainsi que tout autre élément indispensable à son exécution sont fixés dans les conditions du CCAP. La prise effet de cet accord-cadre est fixée à la date de notification par la collectivité pour une durée ferme de deux ans.

6 - PAIEMENT

6.1 - Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre de la livraison des fournitures, en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Ouvert au nom de	S.A.S. T.S.A. VIANDES
Domiciliation	CAISSE D'EPARGNE COTE D'AZUR
Code banque	18315
Code guichet	1000
N° de compte	08013450488
Clé RIB	23
IBAN	FR76 1831 5100 0008 0134 5048 823
BIC	CEPAFRPP831

6.2 - Comptable assignataire des paiements

Comptable assignataire des paiements	(1)
Centre des finances publiques	(1)
Imputation Budgétaire	(1)
(1) à compléter impérativement par l'adhérent	

7 - AVANCE

Les conditions de versement de l'avance sont définies à l'article 3.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) commun à l'ensemble des lots.

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

☐ NON

☐ OUI

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

8 - NOMENCLATURES

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV principal) est :

N° Lot AAPC	Lot SIVAAD	Code CPV	Designation
16	DC03	15111100-0	Viande de bœuf.

9 - SIGNATURES

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-12 du Code de la commande publique.

Fait en un seul original, à <i>Volette du Var</i>	Le <i>31/10/24</i>
Cachet de l'entreprise SAS TSA VIANDES Route de Nice Rond-Point de la Bigue 83160 LA VALETTE Tél. : 04 94 38 32 52 Fax : 04 94 38 45 04 SIRET : 799 301 700 00024	Signature du candidat SAS TSA VIANDES Route de Nice Rond-Point de la Bigue 83160 LA VALETTE Tél. : 04 94 38 32 52 Fax : 04 94 38 45 04 SIRET : 799 301 700 00024

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée	
A <i>LE CANNET DES MAURES</i>	Le <i>06/12/2024</i>
Cachet 	Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du 

NOTIFICATION DU CONTRAT AU TITULAIRE (Date d'effet du contrat)

- ① par courrier recommandé électronique via la plateforme www.marches-securises.fr
- ② en recommandé avec AR (agrafer à cette page, l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat))
- ③ en cas de remise, compléter le récépissé :

Le titulaire appose la formule :	"Reçu à titre de notification une copie du présent contrat"
A	Le Signature

POUR MEMOIRE :

Date et signature originales. En cas de signature électronique joindre obligatoirement le certificat correspondant.

AT

ACTE D'ENGAGEMENT
Accord-cadre

Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle,
biologique et en circuits courts, direct producteurs - AOO1_ALIM2024

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le
ID : 083-218300317-20241220-D_2024_DGS_03-AR



Lot 17 – DC04
Viande fraîche de Veau, pièce à la demande

AAPC (BOAMP et JOUE) en date du 13 juillet 2024

Cadre réservé à l'acheteur

MARCHÉ N°

NOTIFIÉ LE

Monsieur Jean Luc LONGOUR
Maire
Maire HOTEL DE VILLE
Hôtel de Ville Parc Henri Pellegrin
83340 LE CANNET DES MAURES

PARTIE RESERVEE POUR LA MENTION NANTISSEMENT

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

- ☐ La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :
- ☐ La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :
- ☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :
- ☐ La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

et devant être exécutée par :	
en qualité de : membre d'un groupement d'entreprisesous-traitant	
A	Le Signature

LD

1 - IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Nom de l'adhérent	Mairie LE CANNET DES MAURES
Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances	
Ordonnateur	Monsieur Jean Luc LONGOUR Maire

2 - IDENTIFICATION DU CO-CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article 2 "Pièces contractuelles" du Cahier des Clauses Administratives Particulières commun à l'ensemble des lots. n AOO1_ALIM2024 - Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs qui fait référence au CCAG et conformément à leurs clauses et stipulations.

☒ Le signataire	Monsieur Didier LERDA Président Directeur Général GFD LERDA
☒ m'engage sur la base de notre offre	
Nom commercial et dénomination sociale	SAS Générale Frigorifique Distribution
Adresse	Route Nationale 7 – Le Rayol 83490 LE MUY
Numéro de SIRET	69375029100017
Code APE	4632A
RCS	693 750 291 R.C.S. Fréjus

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de 180 jours à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

3 - DISPOSITIONS GENERALES

3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

AOO1_ALIM2024 - Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs

Lot 17 - DC04 - Viande fraîche de Veau, pièce à la demande

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2 et R. 2124-2 du Code de la Commande Publique.

3.3 - Forme de contrat

L'accord-cadre d'une durée ferme de 2 ans, avec un montant minimum et maximum, est passé en application des articles L2125-1, R. 2162-1 à R. 2162-4, R. 2162-13 et R 2162-14 du Code de la Commande Publique. Il fixe les conditions de livraison des fournitures et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

4 - PRIX

Les denrées alimentaires prévues dans le Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont réglées par application des prix unitaires dont le libellé est donné dans le BPU aux quantités réellement commandées et livrées. Si une remise est consentie sur les articles du BPU, elle sera indiquée par le titulaire dans la case prévue à cet effet dans le BPU.

Les denrées alimentaires HORS Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont rémunérées par application des prix du ou des catalogue(s) et/ou tarifs publics applicables à l'ensemble de la clientèle, affectés du ou des taux de remise consenti(s) par le titulaire à l'appui de son offre :

- Le bordereau des prix,
- Le(s) catalogue(s) du fournisseur, au(x)quel(s) sera appliqué un rabais de 10 % pour toute la durée du marché.

Le montant des fournitures de l'accord-cadre est défini comme suit :

N° Lot AAPC	Code Lot SIVAAD	Désignation	MONTANT DUREE TOTALE	
			Minimum € HT	Maximum € HT
17	DC04	Viande fraîche de Veau, pièce à la demande	1000	2400

5 - DUREE DE L'ACCORD-CADRE

La durée de l'accord-cadre et le délai d'exécution des commandes, ainsi que tout autre élément indispensable à l'exécution sont fixés dans les conditions du CCAP. La prise effet de cet accord-cadre est fixée à la date de notification par la collectivité pour une durée ferme de deux ans.

6 - PAIEMENT

6.1 - Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre de la livraison des fournitures, en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Ouvert au nom de	SAS GENERALE FRIGORIFIQUE DISRIBUTION
Domiciliation	BANQUE POPULAIRE MEDITERRANEE
Code banque	14607
Code guichet	00419
N° de compte	70321500626
Clé RIB	94
IBAN	FR76 1460 7004 1970 3215 0062 694
BIC	CCBPFRPMAR

6.2 - Comptable assignataire des paiements

Comptable assignataire des paiements	(1)
Centre des finances publiques	(1)
Imputation Budgétaire	(1)
(1) à compléter impérativement par l'adhérent	

7 - AVANCE

Les conditions de versement de l'avance sont définies à l'article 3.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) commun à l'ensemble des lots.

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

☐ NON

☐ OUI

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

8 - NOMENCLATURES

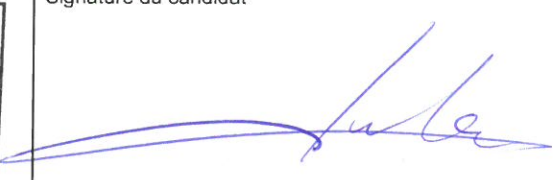
La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV principal) est :

N° Lot AAPC	Lot SIVAAD	Code CPV	Designation
17	DC04	15111200-1	Viande de veau.

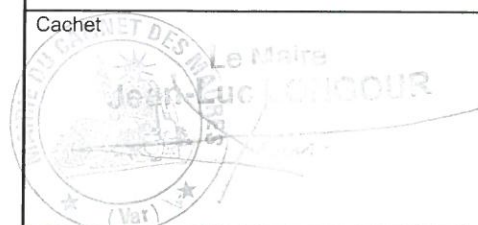
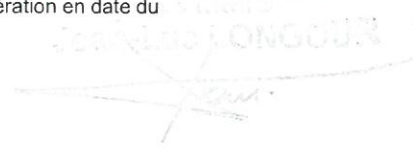
9 - SIGNATURES

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs ~~de~~ la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-12 du Code de la commande publique.

Fait en un seul original, à <i>Le Muy</i>	Le <i>28/10/24</i>
Cachet de l'entreprise GFD "LERDA" RN 7 83490 LE MUY Tél. 04 98 11 02 30 SIRET 693 750 291 00017 - NAF 4632A	Signature du candidat 

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée	
A <i>LE CANNET DES MAURES</i>	Le <i>06/12/2024</i>
Cachet 	Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du 

NOTIFICATION DU CONTRAT AU TITULAIRE (Date d'effet du contrat)

- ① par courrier recommandé électronique via la plateforme www.marches-securises.fr
② en recommandé avec AR (agrafer à cette page, l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)
③ en cas de remise, compléter le récépissé :

Le titulaire apposera la formule :	"Reçu à titre de notification une copie du présent contrat"
A	Le Signature

POUR MEMOIRE :

Date et signature originales. En cas de signature électronique joindre obligatoirement le certificat correspondant.

Q ✓

1 - IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Nom de l'adhérent	Mairie LE CANNET DES MAURES
Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions décréances	
Ordonnateur	Monsieur Jean Luc LONGOUR Maire

2 - IDENTIFICATION DU CO-CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article 2 "Pièces contractuelles" du Cahier des Clauses Administratives Particulières commun à l'ensemble des lots. n **AOO1_ALIM2024 - Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs** qui fait référence au CCAG et conformément à leurs clauses et stipulations.

☒ Le signataire	Monsieur Didier VERSE Co-gérant SARL MIDI VIANDES
☒ m'engage sur la base de notre offre Nom commercial et dénomination sociale Adresse Numéro de SIRET Code APE RCS	SARL MIDI VIANDES 28 AVENUE DE TOULON - LE PETIT TAMAGNON 83260 LA CRAU 38480603000035 4632A 384 806 030 R.C.S. TOULON

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

3 - DISPOSITIONS GENERALES

3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

AOO1_ALIM2024 - Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs

Lot 18 - DC05 - Viande fraîche d'Agneau et de Mouton, pièce à la demande

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2 et R. 2124-2 du Code de la Commande Publique.

3.3 - Forme de contrat

L'accord-cadre d'une durée ferme de 2 ans, avec un montant minimum et maximum, est passé en application des articles L2125-1, R. 2162-1 à R. 2162-4, R. 2162-13 et R 2162-14 du Code de la Commande Publique. Il fixe les conditions de livraison des fournitures et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

4 - PRIX

Les denrées alimentaires prévues dans le Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont réglées par application des prix unitaires dont le libellé est donné dans le BPU aux quantités réellement commandées et livrées. Si une remise est consentie sur les articles du BPU, elle sera indiquée par le titulaire dans la case prévue à cet effet dans le BPU.

Les denrées alimentaires HORS Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont rémunérées par application des prix du ou des catalogue(s) et/ou tarifs publics applicables à l'ensemble de la clientèle, affectés du ou des taux de remise consenti(s) par le titulaire à l'appui de son offre :

- Le bordereau des prix,
- Le(s) catalogue(s) du fournisseur, au(x)quel(s) sera appliqué un rabais de 00 % pour toute la durée du marché.

Le montant des fournitures de l'accord-cadre est défini comme suit :

N° Lot AAPC	Code Lot SIVAAD	Désignation	MONTANT DUREE TOTALE	
			Minimum € HT	Maximum € HT
18	DC05	Viande fraîche d'Agneau et de Mouton, pièce à la demande	1000	4000

5 - DUREE DE L'ACCORD-CADRE

La durée de l'accord-cadre et le délai d'exécution des commandes, ainsi que tout autre élément indispensable à son exécution sont fixés dans les conditions du CCAP. La prise effet de cet accord-cadre est fixée à la date de notification par la collectivité pour une durée ferme de deux ans.

6 - PAIEMENT

6.1 - Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre de la livraison des fournitures, en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Ouvert au nom de	S.A.R.L. MIDI VIANDES
Domiciliation	CREDIT AGRICOLE PROVENCE COTE D'AZUR
Code banque	19106
Code guichet	00045
N° de compte	43518670655
Clé RIB	11
IBAN	FR76 1910 6000 4543 5186 7065 511
BIC	AGRIFRPP891

6.2 - Comptable assignataire des paiements

Comptable assignataire des paiements	(1)
Centre des finances publiques	(1)
Imputation Budgétaire	(1)
(1) à compléter impérativement par l'adhérent	

7 - AVANCE

Les conditions de versement de l'avance sont définies à l'article 3.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) commun à l'ensemble des lots.

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

☐ NON

☐ OUI

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considèrera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

8 - NOMENCLATURES

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV principal) est :

N° Lot AAPC	Lot SIVAAD	Code CPV	Designation
18	DC05	15115000-7	Viande d'agneau et de mouton.

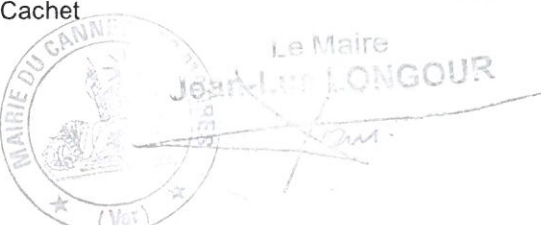
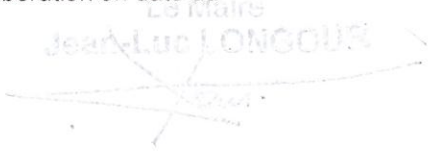
9 - SIGNATURES

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs qela (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-12 du Code de la commande publique.

Fait en un seul original, à	Le 30/10/2024
Cachet de l'entreprise SARL MIDI VIANDES 28, avenue de Toulon - 83260 LA CRAU Tél : 04 94 66 79 90 Fax : 04 94 35 11 63 SIRET : 384 806 030 00035 - NAF 4632A	Signature du candidat

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée	
A LE CANNET DES MAURES	Le 06/12/2024
Cachet 	Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du 

NOTIFICATION DU CONTRAT AU TITULAIRE (Date d'effet du contrat)

- ① par courrier recommandé électronique via la plateforme www.marches-securises.fr
- ② en recommandé avec AR (agrafer à cette page, l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat))
- ③ en cas de remise, compléter le récépissé :

Le titulaire apposera la formule :	"Reçu à titre de notification une copie du présent contrat"
A	Le Signature

POUR MEMOIRE :

Date et signature originales. En cas de signature électronique joindre obligatoirement le certificat correspondant.

 Ans.

Q ✓

1 - IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Nom de l'adhérent	Mairie LE CANNET DES MAURES
Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances	
Ordonnateur	Monsieur Jean Luc LONGOUR Maire

2 - IDENTIFICATION DU CO-CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article 2 "Pièces contractuelles" du Cahier des Clauses Administratives Particulières commun à l'ensemble des lots. n **AOO1_ALIM2024 - Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs** qui fait référence au CCAG et conformément à leurs clauses et stipulations.

☒ Le signataire	Monsieur Didier VERSE Co-gérant SARL MIDI VIANDES
☒ m'engage sur la base de notre offre Nom commercial et dénomination sociale Adresse Numéro de SIRET Code APE RCS	SARL MIDI VIANDES 28 AVENUE DE TOULON - LE PETIT TAMAGNON 83260 LA CRAU 38480603000035 4632A 384 806 030 R.C.S. TOULON

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

3 - DISPOSITIONS GENERALES

3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

AOO1_ALIM2024 - Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs

Lot 19 - DC06 - Viande fraîche de Porc, pièce à la demande

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2 et R. 2124-2 du Code de la Commande Publique.

3.3 - Forme de contrat

L'accord-cadre d'une durée ferme de 2 ans, avec un montant minimum et maximum, est passé en application des articles L2125-1, R. 2162-1 à R. 2162-4, R. 2162-13 et R 2162-14 du Code de la Commande Publique. Il fixe les conditions de livraison des fournitures et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

4 - PRIX

Les denrées alimentaires prévues dans le Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont réglées par application des prix unitaires dont le libellé est donné dans le BPU aux quantités réellement commandées et livrées. Si une remise est consentie sur les articles du BPU, elle sera indiquée par le titulaire dans la case prévue à cet effet dans le BPU.

Les denrées alimentaires HORS Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont rémunérées par application des prix du ou des catalogue(s) et/ou tarifs publics applicables à l'ensemble de la clientèle, affectés du ou des taux de remise consenti(s) par le titulaire à l'appui de son offre :

- Le bordereau des prix,
- Le(s) catalogue(s) du fournisseur, au(x)quel(s) sera appliqué un rabais de 00 % pour toute la durée du marché.

Le montant des fournitures de l'accord-cadre est défini comme suit :

N° Lot AAPC	Code Lot SIVAAD	Désignation	MONTANT DUREE TOTALE	
			Minimum € HT	Maximum € HT
19	DC06	Viande fraîche de Porc, pièce à la demande	1000	4000

0V

5 - DUREE DE L'ACCORD-CADRE

La durée de l'accord-cadre et le délai d'exécution des commandes, ainsi que tout autre élément indispensable à son exécution sont fixés dans les conditions du CCAP. La prise effet de cet accord-cadre est fixée à la date de notification par la collectivité pour une durée ferme de deux ans.

6 - PAIEMENT

6.1 - Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre de la livraison des fournitures, en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Ouvert au nom de	S.A.R.L. MIDI VIANDES
Domiciliation	CREDIT AGRICOLE PROVENCE COTE D'AZUR
Code banque	19106
Code guichet	00045
N° de compte	43518670655
Clé RIB	11
IBAN	FR76 1910 6000 4543 5186 7065 511
BIC	AGRIFRPP891

6.2 - Comptable assignataire des paiements

Comptable assignataire des paiements	(1)
Centre des finances publiques	(1)
Imputation Budgétaire	(1)
(1) à compléter impérativement par l'adhérent	

7 - AVANCE

Les conditions de versement de l'avance sont définies à l'article 3.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) commun à l'ensemble des lots.

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

☐ NON

☐ OUI

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considèrera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

8 - NOMENCLATURES

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV principal) est :

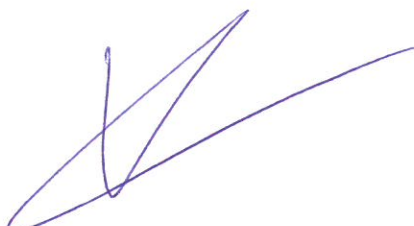
N° Lot AAPC	Lot SIVAAD	Code CPV	Designation
19	DC06	15113000-3	Viande de porc.

DU

9 - SIGNATURES

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs qela (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-12 du Code de la commande publique.

Fait en un seul original, à	Le 30/10/2024
Cachet de l'entreprise SARL MIDI VIANDES 28, avenue de Toulon - 83260 LA CRAU Tél : 04 94 66 79 90 Fax : 04 94 35 11 63 SIRET : 384 806 030 00035 - NAF 4632A	Signature du candidat 

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée	
A LE CANNET DES MAURES	Le 06/12/2024
Cachet 	Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du 

NOTIFICATION DU CONTRAT AU TITULAIRE (Date d'effet du contrat)

- ① par courrier recommandé électronique via la plateforme www.marches-securises.fr
 ② en recommandé avec AR (agrafer à cette page, l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)
 ③ en cas de remise, compléter le récépissé :

Le titulaire apposera la formule :	"Reçu à titre de notification une copie du présent contrat"
A	Le Signature

POUR MEMOIRE :

Date et signature originales. En cas de signature électronique joindre obligatoirement le certificat correspondant.

ACTE D'ENGAGEMENT

Accord-cadre



Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs - AOO1_ALIM2024

Lot 20 – DC08

Viande fraîche de volaille et lapin, piécée à la demande et volailles entières prêt à cuire

AAPC (BOAMP et JOUE) en date du 13 juillet 2024

Cadre réservé à l'acheteur

MARCHÉ N°

.....

NOTIFIÉ LE

..... / /

Monsieur Jean Luc LONGOUR
Maire
Maire HOTEL DE VILLE
Hôtel de Ville Parc Henri Pellegrin
83340 LE CANNET DES MAURES

PARTIE RESERVEE POUR LA MENTION NANTISSEMENT

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

☐ La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

☐ La totalité du bon de commande n°..... afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :

☐ La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

et devant être exécutée par :	
en qualité de : membre d'un groupement d'entreprisesous-traitant	
A	Le Signature

nt

1 - IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Nom de l'adhérent	Mairie LE CANNET DES MAURES
Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances	
Ordonnateur	Monsieur Jean Luc LONGOUR Maire

2 - IDENTIFICATION DU CO-CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article 2 "Pièces contractuelles" du Cahier des Clauses Administratives Particulières commun à l'ensemble des lots. n AOO1_ALIM2024 - Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs qui fait référence au CCAG et conformément à leurs clauses et stipulations.

☒ Le signataire	Monsieur Michel TEUMA Président Directeur Général
☒ m'engage sur la base de notre offre Nom commercial et dénomination sociale Adresse Numéro de SIRET Code APE RCS	SAS TSA VIANDES N 97 Toulon A Nice Rond point de la Bigue 83160 La Valette du Var 79930170000024 4632A Toulon B 799 301 700

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

3 - DISPOSITIONS GENERALES

3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

AOO1_ALIM2024 - Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs

Lot 20 - DC08 - Viande fraîche de volaille et lapin, piécée à la demande et volailles entières prêt à cuire

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2 et R. 2124-2 du Code de la Commande Publique.

3.3 - Forme de contrat

L'accord-cadre d'une durée ferme de 2 ans, avec un montant minimum et maximum, est passé en application des articles L2125-1, R. 2162-1 à R. 2162-4, R. 2162-13 et R 2162-14 du Code de la Commande Publique. Il fixe les conditions de livraison des fournitures et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

4 - PRIX

Les denrées alimentaires prévues dans le Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont réglées par application des prix unitaires dont le libellé est donné dans le BPU aux quantités réellement commandées et livrées. Si une remise est consentie sur les articles du BPU, elle sera indiquée par le titulaire dans la case prévue à cet effet dans le BPU.

Les denrées alimentaires HORS Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont rémunérées par application des prix du ou des catalogue(s) et/ou tarifs publics applicables à l'ensemble de la clientèle, affectés du ou des taux de remise consenti(s) par le titulaire à l'appui de son offre :

- Le bordereau des prix,
- Le(s) catalogue(s) du fournisseur, au(x)quel(s) sera appliqué un rabais de 00 % pour toute la durée du marché.

Le montant des fournitures de l'accord-cadre est défini comme suit :

N° Lot AAPC	Code Lot SIVAAD	Designation	MONTANT DUREE TOTALE	
			Minimum € HT	Maximum € HT
20	DC08	Viande fraîche de volaille et lapin, piécée à la demande et volailles entières prêt à cuire	4000	8000

MT

5 - DUREE DE L'ACCORD-CADRE

La durée de l'accord-cadre et le délai d'exécution des commandes, ainsi que tout autre élément indispensable à son exécution sont fixés dans les conditions du CCAP. La prise effet de cet accord-cadre est fixée à la date de notification par la collectivité pour une durée ferme de deux ans.

6 - PAIEMENT

6.1 - Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre de la livraison des fournitures, en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Ouvert au nom de	S.A.S. T.S.A. VIANDES
Domiciliation	CAISSE D'EPARGNE COTE D'AZUR
Code banque	18315
Code guichet	1000
N° de compte	08013450488
Clé RIB	23
IBAN	FR76 1831 5100 0008 0134 5048 823
BIC	CEPAFRPP831

6.2 - Comptable assignataire des paiements

Comptable assignataire des paiements	(1)
Centre des finances publiques	(1)
Imputation Budgétaire	(1)
(1) à compléter impérativement par l'adhérent	

7 - AVANCE

Les conditions de versement de l'avance sont définies à l'article 3.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) commun à l'ensemble des lots.

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

☐ NON

☐ OUI

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considèrera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

8 - NOMENCLATURES

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV principal) est :

N° Lot AAPC	Lot SIVAAD	Code CPV	Désignation
20	DC08	15112000-6 15112100-7 03325100-4	Volaille. Volaille fraîche. Lapins.

MT

9 - SIGNATURES

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs qela (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-12 du Code de la commande publique.

Fait en un seul original, à <i>Vallette du Var</i>	Le <i>31/10/24</i>
Cachet de l'entreprise SAS TSA VIANDES Route de Nice Rond-Point de la Bigue 83160 LA VALETTE Tél. : 04 94 38 32 52 Fax : 04 94 38 45 04 SIRET : 799 301 700 00024	Signature du candidat SAS TSA VIANDES Route de Nice Rond-Point de la Bigue 83160 LA VALETTE Tél. : 04 94 38 32 52 Fax : 04 94 38 45 04 SIRET : 799 301 700 00024

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée	
A <i>LE CANNET DES MAURES</i>	Le <i>06/12/2024</i>
Cachet 	Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du 

NOTIFICATION DU CONTRAT AU TITULAIRE (Date d'effet du contrat)

- ① par courrier recommandé électronique via la plateforme www.marches-securises.fr
 ② en recommandé avec AR (agrafer à cette page, l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)
 ③ en cas de remise, compléter le récépissé :

Le titulaire apposera la formule :	"Reçu à titre de notification une copie du présent contrat"
A	Le Signature

POUR MEMOIRE :

Date et signature originales. En cas de signature électronique joindre obligatoirement le certificat correspondant.

ML

1 - IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Nom de l'adhérent	Mairie LE CANNET DES MAURES
Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions décréances	
Ordonnateur	Monsieur Jean Luc LONGOUR Maire

2 - IDENTIFICATION DU CO-CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article 2 "Pièces contractuelles" du Cahier des Clauses Administratives Particulières commun à l'ensemble des lots. n **AOO1_ALIM2024 - Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs** qui fait référence au CCAG et conformément à leurs clauses et stipulations.

☒ Le signataire	Monsieur Pascal MOLINARI Directeur régional SA TERREAZUR 83
☒ m'engage sur la base de notre offre Nom commercial et dénomination sociale Adresse Numéro de SIRET Code APE RCS	SA TERREAZUR 83 170 rue Pierre Gilles de Gennes 83200 LA FARLEDE 552 044 992 02648 4631Z 552 044 992 R.C.S. TOULON

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

3 - DISPOSITIONS GENERALES

3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

AOO1_ALIM2024 - Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs

Lot 21 - DC09 - Produits frais de la mer

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2 et R. 2124-2 du Code de la Commande Publique.

3.3 - Forme de contrat

L'accord-cadre d'une durée ferme de 2 ans, avec un montant minimum et maximum, est passé en application des articles L2125-1, R. 2162-1 à R. 2162-4, R. 2162-13 et R 2162-14 du Code de la Commande Publique. Il fixe les conditions de livraison des fournitures et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

4 - PRIX

Les denrées alimentaires prévues dans le Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont réglées par application des prix unitaires dont le libellé est donné dans le BPU aux quantités réellement commandées et livrées. Si une remise est consentie sur les articles du BPU, elle sera indiquée par le titulaire dans la case prévue à cet effet dans le BPU.

Les denrées alimentaires HORS Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont rémunérées par application des prix du ou des catalogue(s) et/ou tarifs publics applicables à l'ensemble de la clientèle, affectés du ou des taux de remise consenti(s) par le titulaire à l'appui de son offre :

- Le bordereau des prix,
- Le(s) catalogue(s) du fournisseur, au(x)quel(s) sera appliqué un rabais de 00 % pour toute la durée du marché.

Le montant des fournitures de l'accord-cadre est défini comme suit :

N° Lot AAPC	Code Lot SIVAAD	Désignation	MONTANT DUREE TOTALE	
			Minimum € HT	Maximum € HT
21	DC09	Produits frais de la mer	400	2000

5 - DUREE DE L'ACCORD-CADRE

La durée de l'accord-cadre et le délai d'exécution des commandes, ainsi que tout autre élément indispensable à son exécution sont fixés dans les conditions du CCAP. La prise effet de cet accord-cadre est fixée à la date de notification par la collectivité pour une durée ferme de deux ans.

6 - PAIEMENT

6.1 - Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre de la livraison des fournitures, en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Ouvert au nom de	POMONA TA COTE D'AZUR
Domiciliation	SOCIETE GENERALE
Code banque	30003
Code guichet	02103
N° de compte	00025153226
Clé RIB	43
IBAN	FR76 3000 3021 0300 0251 5322 643
BIC	SOGEFRPP

6.2 - Comptable assignataire des paiements

Comptable assignataire des paiements	(1)
Centre des finances publiques	(1)
Imputation Budgétaire	(1)
(1) à compléter impérativement par l'adhérent	

7 - AVANCE

Les conditions de versement de l'avance sont définies à l'article 3.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) commun à l'ensemble des lots.

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

☐ NON

☐ OUI

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considèrera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

8 - NOMENCLATURES

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV principal) est :

N° Lot AAPC	Lot SIVAAD	Code CPV	Désignation
21	DC09	03310000-5 03311000-2	Poissons – crustacés et produits aquatiques Poissons

9 - SIGNATURES

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs ~~q~~ela (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-12 du Code de la commande publique.

Fait en un seul original, à ST ANTONIN	Le 30/6/24
Cachet de l'entreprise POMONA TA Côte d'Azur POMONA SA au capital de 6567380 € Pôle Agro alimentaire de la Farède BP 90532 - 83042 TOULON Cédex 9 Tél. : 04 94 12 31 31 Siren 552 044 992	Signature du candidat 

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée	
A LE CANNET DES MAURES	Le 06/12/2024
Cachet 	Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du 

NOTIFICATION DU CONTRAT AU TITULAIRE (Date d'effet du contrat)

- ① par courrier recommandé électronique via la plateforme www.marches-securises.fr
② en recommandé avec AR (agrafer à cette page, l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)
③ en cas de remise, compléter le récépissé :

Le titulaire apposera la formule :	"Reçu à titre de notification une copie du présent contrat"
A	Le Signature

POUR MEMOIRE :

Date et signature originales. En cas de signature électronique joindre obligatoirement le certificat correspondant.

Official stamp of the Mairie de Cannes (City of Cannes) and a handwritten signature.

msp

1 - IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Nom de l'adhérent	Mairie LE CANNET DES MAURES
Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances	
Ordonnateur	Monsieur Jean Luc LONGOUR Maire

2 - IDENTIFICATION DU CO-CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article 2 "Pièces contractuelles" du Cahier des Clauses Administratives Particulières commun à l'ensemble des lots. n AOO1_ALIM2024 - Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs qui fait référence au CCAG et conformément à leurs clauses et stipulations.

☒ Le signataire	Madame Marie-Sophie PETIT Responsable Marchés Publics Succursale PASSION FROID Côte d'Azur
☒ m'engage sur la base de notre offre Nom commercial et dénomination sociale Adresse Courriel Numéro de SIRET Code APE RCS	SA PASSION FROID Rue de la Famille Laurens 13791 AIX EN PROVENCE 55204499200808 4639A 552 044 992 R.C.S. LORIENT

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

3 - DISPOSITIONS GENERALES

3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

AOO1_ALIM2024 - Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs

Lot 22 - DC10 - Fromages, beurres, margarines et produits similaires frais

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2 et R. 2124-2 du Code de la Commande Publique.

3.3 - Forme de contrat

L'accord-cadre d'une durée ferme de 2 ans, avec un montant minimum et maximum, est passé en application des articles L2125-1, R. 2162-1 à R. 2162-4, R. 2162-13 et R 2162-14 du Code de la Commande Publique. Il fixe les conditions de livraison des fournitures et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

4 - PRIX

Les denrées alimentaires prévues dans le Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont réglées par application des prix unitaires dont le libellé est donné dans le BPU aux quantités réellement commandées et livrées. Si une remise est consentie sur les articles du BPU, elle sera indiquée par le titulaire dans la case prévue à cet effet dans le BPU.

Les denrées alimentaires HORS Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont rémunérées par application des prix du ou des catalogue(s) et/ou tarifs publics applicables à l'ensemble de la clientèle, affectés du ou des taux de remise consenti(s) par le titulaire à l'appui de son offre :

- Le bordereau des prix,
- Le(s) catalogue(s) du fournisseur, au(x)quel(s) sera appliqué un rabais de 15 % pour toute la durée du marché.

Le montant des fournitures de l'accord-cadre est défini comme suit :

N° Lot AAPC	Code Lot SIVAAD	Désignation	MONTANT DUREE TOTALE	
			Minimum € HT	Maximum € HT
22	DC10	Fromages, beurres, margarines et produits similaires frais	4000	10000

5 - DUREE DE L'ACCORD-CADRE

La durée de l'accord-cadre et le délai d'exécution des commandes, ainsi que tout autre élément indispensable à son exécution sont fixés dans les conditions du CCAP. La prise effet de cet accord-cadre est fixée à la date de notification par la collectivité pour une durée ferme de deux ans.

6 - PAIEMENT

6.1 - Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre de la livraison des fournitures, en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Ouvert au nom de	POMONA SA
Domiciliation	SOCIETE GENERALE
Code banque	30003
Code guichet	00034
N° de compte	00021102185
Clé RIB	31
IBAN	FR76 3000 3000 3400 0211 0218 531
BIC	SOGEFRPP

6.2 - Comptable assignataire des paiements

Comptable assignataire des paiements	(1)
Centre des finances publiques	(1)
Imputation Budgétaire	(1)
(1) à compléter impérativement par l'adhérent	

7 - AVANCE

Les conditions de versement de l'avance sont définies à l'article 3.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) commun à l'ensemble des lots.

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

☐ NON

☐ OUI

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considèrera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

8 - NOMENCLATURES

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV principal) est :

N° Lot AAPC	Lot SIVAAD	Code CPV	Designation
22	DC10	15540000-5 15530000-2 15543000-6 15431000-8	Fromages. Beurre. Fromage râpé, en poudre, bleu et autre fromage. Margarine et préparations similaires

9 - SIGNATURES

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs qela (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-12 du Code de la commande publique.

Fait en un seul original, à <i>De</i>	Le <i>28/12/24</i>
Cachet de l'entreprise 	Signature du candidat Marie-Sophie PETIT PASSIONFROID Responsable Marchés Publics <i>04.42.37.24.12</i>

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée	
A <i>LE CANNET DES MAURES</i>	Le <i>06/12/2024</i>
Cachet 	Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du 

NOTIFICATION DU CONTRAT AU TITULAIRE (Date d'effet du contrat)

- ① par courrier recommandé électronique via la plateforme www.marches-securises.fr
 ② en recommandé avec AR (agrafer à cette page, l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)
 ③ en cas de remise, compléter le récépissé :

Le titulaire apposera la formule :	"Reçu à titre de notification une copie du présent contrat"
A	Le Signature

POUR MEMOIRE :

Date et signature originales. En cas de signature électronique joindre obligatoirement le certificat correspondant.

msf

ACTE D'ENGAGEMENT

Accord-cadre



Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs - AOO1_ALIM2024

Lot 23 – DC11

Laits, crèmes, yaourts et autres produits laitiers fermentés frais

AAPC (BOAMP et JOUE) en date du 13 juillet 2024

Cadre réservé à l'acheteur

MARCHÉ N°

.....

NOTIFIÉ LE

..... / /

Monsieur Jean Luc LONGOUR
Maire
Maire HOTEL DE VILLE
Hôtel de Ville Parc Henri Pellegrin
83340 LE CANNET DES MAURES

PARTIE RESERVEE POUR LA MENTION NANTISSEMENT

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

☐ La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

☐ La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :

☐ La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

et devant être exécutée par :	
en qualité de : membre d'un groupement d'entreprisesous-traitant	
A	Le Signature

1 - IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Nom de l'adhérent	Mairie LE CANNET DES MAURES
Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions décréances	
Ordonnateur	Monsieur Jean Luc LONGOUR Maire

2 - IDENTIFICATION DU CO-CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article 2 "Pièces contractuelles" du Cahier des Clauses Administratives Particulières commun à l'ensemble des lots. n **AOO1_ALIM2024 - Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs** qui fait référence au CCAG et conformément à leurs clauses et stipulations.

☒ Le signataire	Madame Marie-Sophie PETIT Responsable Marchés Publics Succursale PASSION FROID Côte d'Azur
☒ m'engage sur la base de notre offre Nom commercial et dénomination sociale Adresse Courriel Numéro de SIRET Code APE RCS	SA PASSION FROID Rue de la Famille Laurens 13791 AIX EN PROVENCE 55204499200808 4639A 552 044 992 R.C.S. LORIENT

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

3 - DISPOSITIONS GENERALES

3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

AOO1_ALIM2024 - Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs

Lot 23 - DC11 - Laits, crèmes, yaourts et autres produits laitiers fermentés frais

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2 et R. 2124-2 du Code de la Commande Publique.

3.3 - Forme de contrat

L'accord-cadre d'une durée ferme de 2 ans, avec un montant minimum et maximum, est passé en application des articles L2125-1, R. 2162-1 à R. 2162-4, R. 2162-13 et R 2162-14 du Code de la Commande Publique. Il fixe les conditions de livraison des fournitures et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

4 - PRIX

Les denrées alimentaires prévues dans le Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont réglées par application des prix unitaires dont le libellé est donné dans le BPU aux quantités réellement commandées et livrées. Si une remise est consentie sur les articles du BPU, elle sera indiquée par le titulaire dans la case prévue à cet effet dans le BPU.

Les denrées alimentaires HORS Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont rémunérées par application des prix du ou des catalogue(s) et/ou tarifs publics applicables à l'ensemble de la clientèle, affectés du ou des taux de remise consenti(s) par le titulaire à l'appui de son offre :

- Le bordereau des prix,
- Le(s) catalogue(s) du fournisseur, au(x)quel(s) sera appliqué un rabais de 15 % pour toute la durée du marché.

Le montant des fournitures de l'accord-cadre est défini comme suit :

N° Lot AAPC	Code Lot SIVAAD	Désignation	MONTANT DUREE TOTALE	
			Minimum € HT	Maximum € HT
23	DC11	Laits, crèmes, yaourts et autres produits laitiers fermentés frais	4000	10000

5 - DUREE DE L'ACCORD-CADRE

La durée de l'accord-cadre et le délai d'exécution des commandes, ainsi que tout autre élément indispensable à son exécution sont fixés dans les conditions du CCAP. La prise effet de cet accord-cadre est fixée à la date de notification par la collectivité pour une durée ferme de deux ans.

6 - PAIEMENT

6.1 - Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre de la livraison des fournitures, en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Ouvert au nom de	POMONA SA
Domiciliation	SOCIETE GENERALE
Code banque	30003
Code guichet	00034
N° de compte	00021102185
Clé RIB	31
IBAN	FR76 3000 3000 3400 0211 0218 531
BIC	SOGEFRPP

6.2 - Comptable assignataire des paiements

Comptable assignataire des paiements	(1)
Centre des finances publiques	(1)
Imputation Budgétaire	(1)
(1) à compléter impérativement par l'adhérent	

7 - AVANCE

Les conditions de versement de l'avance sont définies à l'article 3.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) commun à l'ensemble des lots.

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

☐ NON

☐ OUI

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considèrera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

8 - NOMENCLATURES

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV principal) est :

N° Lot AAPC	Lot SIVAAD	Code CPV	Designation
23	DC11	15511000-3 15551000-5	Lait. Yaourt et autres produits laitiers fermentés.

9 - SIGNATURES

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs ~~q~~ la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-12 du Code de la commande publique.

Fait en un seul original, à Aix	Le 28/10/2024
Cachet de l'entreprise 	Signature du candidat  Marie-Sophie PETIT PASSION FROID Responsable Marchés Publics 04.42.37.24.12

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée	
A LE CANNET DES MAURES	Le 06/12/2024
Cachet 	Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du  Le Maire Jean-Luc LONGOUR

NOTIFICATION DU CONTRAT AU TITULAIRE (Date d'effet du contrat)

- ① par courrier recommandé électronique via la plateforme www.marches-securises.fr
 ② en recommandé avec AR (agrafer à cette page, l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)
 ③ en cas de remise, compléter le récépissé :

Le titulaire apposera la formule :	"Reçu à titre de notification une copie du présent contrat"
A	Le Signature

POUR MEMOIRE :

Date et signature originales. En cas de signature électronique joindre obligatoirement le certificat correspondant.

ACTE D'ENGAGEMENT

Accord-cadre



Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs - AOO1_ALIM2024

Lot 24 - DC12

Œufs frais et ovoproduits

AAPC (BOAMP et JOUE) en date du 13 juillet 2024

Cadre réservé à l'acheteur

MARCHÉ N°

.....

NOTIFIÉ LE

..... / /

Monsieur Jean Luc LONGOUR
Maire
Maire HOTEL DE VILLE
Hôtel de Ville Parc Henri Pellegrin
83340 LE CANNET DES MAURES

PARTIE RESERVEE POUR LA MENTION NANTISSEMENT

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

☐ La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

☐ La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :

☐ La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

et devant être exécutée par :	
en qualité de : membre d'un groupement d'entreprisesous-traitant	
A	Le Signature

1 - IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Nom de l'adhérent	Mairie LE CANNET DES MAURES
Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions décréances	
Ordonnateur	Monsieur Jean Luc LONGOUR Maire

2 - IDENTIFICATION DU CO-CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article 2 "Pièces contractuelles" du Cahier des Clauses Administratives Particulières commun à l'ensemble des lots. n **AOO1_ALIM2024 - Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs** qui fait référence au CCAG et conformément à leurs clauses et stipulations.

☒ Le signataire	Madame Christelle DEJOUR Assistante Marchés Publics
☒ m'engage sur la base de notre offre Nom commercial et dénomination sociale Adresse Courriel Numéro de SIRET Code APE RCS	SYSCO France SAS 14 RUE GERTY ARCHIMEDE 75012 PARIS 12 316 807 015 01340 4639A Paris B 316 807 015 SAS SYSCO France

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

3 - DISPOSITIONS GENERALES

3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

AOO1_ALIM2024 - Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs

Lot 24 - DC12 - Œufs frais et ovoproduits

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2 et R. 2124-2 du Code de la Commande Publique.

3.3 - Forme de contrat

L'accord-cadre d'une durée ferme de 2 ans, avec un montant minimum et maximum, est passé en application des articles L2125-1, R. 2162-1 à R. 2162-4, R. 2162-13 et R 2162-14 du Code de la Commande Publique. Il fixe les conditions de livraison des fournitures et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

4 - PRIX

Les denrées alimentaires prévues dans le Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont réglées par application des prix unitaires dont le libellé est donné dans le BPU aux quantités réellement commandées et livrées. Si une remise est consentie sur les articles du BPU, elle sera indiquée par le titulaire dans la case prévue à cet effet dans le BPU.

Les denrées alimentaires HORS Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont rémunérées par application des prix du ou des catalogue(s) et/ou tarifs publics applicables à l'ensemble de la clientèle, affectés du ou des taux de remise consenti(s) par le titulaire à l'appui de son offre :

- Le bordereau des prix,
- Le(s) catalogue(s) du fournisseur, au(x)quel(s) sera appliqué un rabais de 8 % pour toute la durée du marché.

Le montant des fournitures de l'accord-cadre est défini comme suit :

N° Lot AAPC	Code Lot SIVAAD	Désignation	MONTANT DUREE TOTALE	
			Minimum HT	Maximum HT
24	DC12	Œufs frais et ovoproduits	400	1200

5 - DUREE DE L'ACCORD-CADRE

La durée de l'accord-cadre et le délai d'exécution des commandes, ainsi que tout autre élément indispensable à son exécution sont fixés dans les conditions du CCAP. La prise effet de cet accord-cadre est fixée à la date de notification par la collectivité pour une durée ferme de deux ans.

6 - PAIEMENT

6.1 - Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre de la livraison des fournitures, en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Ouvert au nom de	SYSCO France SAS
Domiciliation	BNP PARIBAS
Code banque	30004
Code guichet	00607
N° de compte	00023556074
Clé RIB	31
IBAN	FR76 3000 4006 0700 0235 5607 431
BIC	BNPAFRPPXXX

6.2 - Comptable assignataire des paiements

Comptable assignataire des paiements	(1)
Centre des finances publiques	(1)
Imputation Budgétaire	(1)
(1) à compléter impérativement par l'adhérent	

7 - AVANCE

Les conditions de versement de l'avance sont définies à l'article 3.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) commun à l'ensemble des lots.

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

☐ NON

☐ OUI

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

8 - NOMENCLATURES

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV principal) est :

N° Lot AAPC	Lot SIVAAD	Code CPV	Désignation
24	DC12	03142500-3	Œufs

9 - SIGNATURES

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs ~~qela~~ (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-12 du Code de la commande publique.

Fait en un seul original, à Souillac	Le 04 Novembre 2024
Cachet de l'entreprise Sysco France SAS Cellule Marchés Publics Route de Martel 46200 SOUILLAC Tél. : 05 65 27 60 33 SIRET : 316 807 015 00151	Signature du candidat Christelle DEJOUR Gestionnaire ADV-Marchés Publics SYSCO FRANCE SAS Christelle DEJOUR Signature numérique de Christelle DEJOUR Date : 2024.11.04 12:13:17 +01'00'

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée	
A LE CANNET DES MAURES	Le 16 / 12 / 2024
Cachet 	Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du 

NOTIFICATION DU CONTRAT AU TITULAIRE (Date d'effet du contrat)

- ① par courrier recommandé électronique via la plateforme www.marches-securises.fr
② en recommandé avec AR (agrafer à cette page, l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)
③ en cas de remise, compléter le récépissé :

Le titulaire apposera la formule :	"Reçu à titre de notification une copie du présent contrat"
A	Le Signature

POUR MEMOIRE :

Date et signature originales. En cas de signature électronique joindre obligatoirement le certificat correspondant.

ACTE D'ENGAGEMENT

Accord-cadre



Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs - AOO1_ALIM2024

Lot 26 - DC14

Produits exotiques préparés frais

AAPC (BOAMP et JOUE) en date du 13 juillet 2024

Cadre réservé à l'acheteur

MARCHÉ N°

.....

NOTIFIÉ LE

..... / /

Monsieur Jean Luc LONGOUR
Maire
Maire HOTEL DE VILLE
Hôtel de Ville Parc Henri Pellegrin
83340 LE CANNET DES MAURES

PARTIE RESERVEE POUR LA MENTION NANTISSEMENT

NANTISSEMENT OU CESSIION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

☐ La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

☐ La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :

☐ La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

et devant être exécutée par :	
en qualité de : membre d'un groupement d'entreprisesous-traitant	
A	Le Signature

1 - IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Nom de l'adhérent	Mairie LE CANNET DES MAURES
Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances	
Ordonnateur	Monsieur Jean Luc LONGOUR Maire

2 - IDENTIFICATION DU CO-CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article 2 "Pièces contractuelles" du Cahier des Clauses Administratives Particulières commun à l'ensemble des lots. n AOO1_ALIM2024 - Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs qui fait référence au CCAG et conformément à leurs clauses et stipulations.

☒ Le signataire	Madame Marianne BELUGOU Adjointe Directrice financière EURL L'EURASIENNE
☒ m'engage sur la base de notre offre Nom commercial et dénomination sociale Adresse Numéro de SIRET Code APE RCS	EURL L'EURASIENNE AV DE L'ARLESIENNE ZA LA POULASSE 83210 SOLLIES PONT 44047357700029 1013A Toulon B 440 473 577

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

3 - DISPOSITIONS GENERALES

3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

AOO1_ALIM2024 - Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs

Lot 26 - DC14 - Produits exotiques préparés frais

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2 et R. 2124-2 du Code de la Commande Publique.

3.3 - Forme de contrat

L'accord-cadre d'une durée ferme de 2 ans, avec un montant minimum et maximum, est passé en application des articles L2125-1, R. 2162-1 à R. 2162-4, R. 2162-13 et R 2162-14 du Code de la Commande Publique. Il fixe les conditions de livraison des fournitures et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

4 - PRIX

Les denrées alimentaires prévues dans le Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont réglées par application des prix unitaires dont le libellé est donné dans le BPU aux quantités réellement commandées et livrées. Si une remise est consentie sur les articles du BPU, elle sera indiquée par le titulaire dans la case prévue à cet effet dans le BPU.

Les denrées alimentaires HORS Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont rémunérées par application des prix du ou des catalogue(s) et/ou tarifs publics applicables à l'ensemble de la clientèle, affectés du ou des taux de remise consenti(s) par le titulaire à l'appui de son offre :

- Le bordereau des prix,

- Le(s) catalogue(s) du fournisseur, au(x)quel(s) sera appliqué un rabais de 00 % pour toute la durée du marché.

Le montant des fournitures de l'accord-cadre est défini comme suit :

N° Lot AAPC	Code Lot SIVAAD	Désignation	MONTANT DUREE TOTALE	
			Minimum € HT	Maximum € HT
26	DC14	Produits exotiques préparés frais	400	1200

5 - DUREE DE L'ACCORD-CADRE

La durée de l'accord-cadre et le délai d'exécution des commandes, ainsi que tout autre élément indispensable à son exécution sont fixés dans les conditions du CCAP. La prise effet de cet accord-cadre est fixée à la date de notification par la collectivité pour une durée ferme de deux ans.

6 - PAIEMENT

6.1 - Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre de la livraison des fournitures, en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Ouvert au nom de	SARL L'EURASIENNE
Domiciliation	BANQUE POPULAIRE MEDITERRANEE- BPMED SOLLIES PONT
Code banque	14607
Code guichet	00408
N° de compte	60321412464
Clé RIB	82
IBAN	FR76 1460 7004 0860 3214 1246 482
BIC	CCBPFRPPMAR

6.2 - Comptable assignataire des paiements

Comptable assignataire des paiements	(1)
Centre des finances publiques	(1)
Imputation Budgétaire	(1)
(1) à compléter impérativement par l'adhérent	

7 - AVANCE

Les conditions de versement de l'avance sont définies à l'article 3.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) commun à l'ensemble des lots.

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

☐ NON

☐ OUI

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

8 - NOMENCLATURES

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV principal) est :

N° Lot AAPC	Lot SIVAAD	Code CPV	Designation
26	DC14	15894300-4 15242000-6 15131490-6	Plats préparés Plats préparés de poisson Plats préparés de porc.

9 - SIGNATURES

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs qela (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-12 du Code de la commande publique.

Fait en un seul original, à Sollies Pont	Le 24/10/2024
Cachet de l'entreprise SARL "L'EURASIENNE" ZA LA POULASSE Avenue DE L'ARLESIENNE 83210 SOLLIES-PONT Téléphone : 04 98 01 04 33 Fax : 04 98 01 09 29 SIRET : 440 473 577 00011 N° FR : 25 440 473 577	Signature du candidat

N° Agrément : 

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée	
A LE CANNET DES MAURES	Le 06/12/2024
Cachet  Le Maire Jean-Luc LONGOUR	Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du

NOTIFICATION DU CONTRAT AU TITULAIRE (Date d'effet du contrat)

- ① par courrier recommandé électronique via la plateforme www.marches-securises.fr
- ② en recommandé avec AR (agrafer à cette page, l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)
- ③ en cas de remise, compléter le récépissé :

Le titulaire apposera la formule :	"Reçu à titre de notification une copie du présent contrat"
A	Le Signature

POUR MEMOIRE :

Date et signature originales. En cas de signature électronique joindre obligatoirement le certificat correspondant.

1 - IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Nom de l'adhérent	Mairie LE CANNET DES MAURES
Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances	
Ordonnateur	Monsieur Jean Luc LONGOUR Maire

2 - IDENTIFICATION DU CO-CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article 2 "Pièces contractuelles" du Cahier des Clauses Administratives Particulières commun à l'ensemble des lots. n **AOO1_ALIM2024 - Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs** qui fait référence au CCAG et conformément à leurs clauses et stipulations.

☒ Le signataire	Monsieur Pascal MOLINARI Directeur régional SA TERREAZUR 83
☒ m'engage sur la base de notre offre Nom commercial et dénomination sociale Adresse Numéro de SIRET Code APE RCS	SA TERREAZUR 83 170 rue Pierre Gilles de Gennes 83200 LA FARLEDE 552 044 992 02648 4631Z 552 044 992 R.C.S. TOULON

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

3 - DISPOSITIONS GENERALES

3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

AOO1_ALIM2024 - Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs

Lot 27 - DC15 - Fruits et légumes frais bruts, produits élaborés, IV et V gammes

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2 et R. 2124-2 du Code de la Commande Publique.

3.3 - Forme de contrat

L'accord-cadre d'une durée ferme de 2 ans, avec un montant minimum et maximum, est passé en application des articles L2125-1, R. 2162-1 à R. 2162-4, R. 2162-13 et R 2162-14 du Code de la Commande Publique. Il fixe les conditions de livraison des fournitures et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

4 - PRIX

Les denrées alimentaires prévues dans le Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont réglées par application des prix unitaires dont le libellé est donné dans le BPU aux quantités réellement commandées et livrées. Si une remise est consentie sur les articles du BPU, elle sera indiquée par le titulaire dans la case prévue à cet effet dans le BPU.

Les denrées alimentaires HORS Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont rémunérées par application des prix du ou des catalogue(s) et/ou tarifs publics applicables à l'ensemble de la clientèle, affectés du ou des taux de remise consenti(s) par le titulaire à l'appui de son offre :

- Le bordereau des prix,
- Le(s) catalogue(s) du fournisseur, au(x)quel(s) sera appliqué un rabais de 00 % pour toute la durée du marché.

Le montant des fournitures de l'accord-cadre est défini comme suit :

N° Lot AAPC	Code Lot SIVAAD	Désignation	MONTANT DUREE TOTALE	
			Minimum € HT	Maximum € HT
27	DC15	Fruits et légumes frais bruts, produits élaborés, IV et V gammes	4000	15000

5 - DUREE DE L'ACCORD-CADRE

La durée de l'accord-cadre et le délai d'exécution des commandes, ainsi que tout autre élément indispensable à son exécution sont fixés dans les conditions du CCAP. La prise effet de cet accord-cadre est fixée à la date de notification par la collectivité pour une durée ferme de deux ans.

6 - PAIEMENT**6.1 - Pouvoir adjudicateur**

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre de la livraison des fournitures, en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Ouvert au nom de	POMONA TA COTE D'AZUR
Domiciliation	SOCIETE GENERALE
Code banque	30003
Code guichet	02103
N° de compte	00025153226
Clé RIB	43
IBAN	FR76 3000 3021 0300 0251 5322 643
BIC	SOGEFRPP

6.2 - Comptable assignataire des paiements

Comptable assignataire des paiements	(1)
Centre des finances publiques	(1)
Imputation Budgétaire	(1)
(1) à compléter impérativement par l'adhérent	

7 - AVANCE

Les conditions de versement de l'avance sont définies à l'article 3.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) commun à l'ensemble des lots.

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

☐ NON

☐ OUI

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

8 - NOMENCLATURES

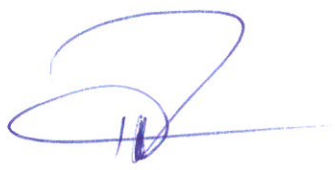
La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV principal) est :

N° Lot AAPC	Lot SIVAAD	Code CPV	Désignation
27	DC15	03221200-8 15330000-0	Légumes-fruits. Fruits et légumes transformés.

9 - SIGNATURES

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs ~~q~~la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-12 du Code de la commande publique.

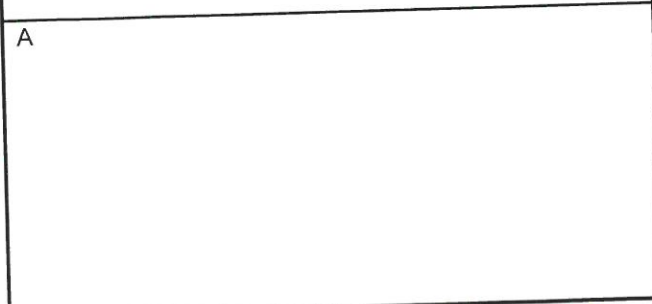
Fait en un seul original, à ST NAUDRIEN	Le 30/10/24
Cachet de l'entreprise  POMONA TA Côte d'Azur POMONA SA au capital de 6567380 € Pôle Agro alimentaire de la Farlède BP 90532 - 83042 TOULON Cédex 9 Tél. : 04 94 12 31 31 Siren 552 044 992	Signature du candidat 

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée	
A LE CANNET DES MAURES	Le 06/12/2024
Cachet 	Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du 

NOTIFICATION DU CONTRAT AU TITULAIRE (Date d'effet du contrat)

- ① par courrier recommandé électronique via la plateforme www.marches-securises.fr
 ② en recommandé avec AR (agrafer à cette page, l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)
 ③ en cas de remise, compléter le récépissé :

Le titulaire apposera la formule :	"Reçu à titre de notification une copie du présent contrat"
A	Le Signature 

POUR MEMOIRE :
 Date et signature originales. En cas de signature électronique joindre obligatoirement le certificat correspondant.

ACTE D'ENGAGEMENT

Accord-cadre



Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle,
biologique et en circuits courts, direct producteurs - AOO1_ALIM2024

Lot 28 - DC17

Epicerie - Conserves - Vins de table, Boissons diverses

AAPC (BOAMP et JOUE) en date du 13 juillet 2024

Cadre réservé à l'acheteur

MARCHÉ N°

NOTIFIÉ LE

Monsieur Jean Luc LONGOUR
Maire
Maire HOTEL DE VILLE
Hôtel de Ville Parc Henri Pellegrin
83340 LE CANNET DES MAURES

PARTIE RESERVEE POUR LA MENTION NANTISSEMENT

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

☐ La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

☐ La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :

☐ La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

et devant être exécutée par :	
en qualité de : membre d'un groupement d'entreprisesous-traitant	
A	Le Signature

nc

1 - IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Nom de l'adhérent	Mairie LE CANNET DES MAURES
Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances	
Ordonnateur	Monsieur Jean Luc LONGOUR Maire

2 - IDENTIFICATION DU CO-CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article 2 "Pièces contractuelles" du Cahier des Clauses Administratives Particulières commun à l'ensemble des lots. n AOO1_ALIM2024 - Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs qui fait référence au CCAG et conformément à leurs clauses et stipulations.

☒ Le signataire	Madame Marielle COUILLEROT Directrice Commerciale
☒ m'engage sur la base de notre offre Nom commercial et dénomination sociale Adresse Courriel Numéro de SIRET Code APE RCS	SAS POMONA EPISAVEURS 2700 ROUTE DE SORGUES - CS 90036 LE PONTET 84276 VEDENE CEDEX 476 980 321 00303 4639B 476 980 321 R.C.S. AVIGNON

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

3 - DISPOSITIONS GENERALES

3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

AOO1_ALIM2024 - Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs

Lot 28 - DC17 - Epicerie - Conserves - Vins de table, Boissons diverses

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2 et R. 2124-2 du Code de la Commande Publique.

3.3 - Forme de contrat

L'accord-cadre d'une durée ferme de 2 ans, avec un montant minimum et maximum, est passé en application des articles L2125-1, R. 2162-1 à R. 2162-4, R. 2162-13 et R 2162-14 du Code de la Commande Publique. Il fixe les conditions de livraison des fournitures et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

4 - PRIX

Les denrées alimentaires prévues dans le Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont réglées par application des prix unitaires dont le libellé est donné dans le BPU aux quantités réellement commandées et livrées. Si une remise est consentie sur les articles du BPU, elle sera indiquée par le titulaire dans la case prévue à cet effet dans le BPU.

Les denrées alimentaires HORS Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont rémunérées par application des prix du ou des catalogue(s) et/ou tarifs publics applicables à l'ensemble de la clientèle, affectés du ou des taux de remise consenti(s) par le titulaire à l'appui de son offre :

- Le bordereau des prix,
- Le(s) catalogue(s) du fournisseur, au(x)quel(s) sera appliqué un rabais de 20 % pour toute la durée du marché.

Le montant des fournitures de l'accord-cadre est défini comme suit :

N° Lot AAPC	Code Lot SIVAAD	Désignation	MONTANT DUREE TOTALE	
			Minimum € HT	Maximum € HT
28	DC17	Epicerie - Conserves - Vins de table, Boissons diverses	10000	17000

5 - DUREE DE L'ACCORD-CADRE

La durée de l'accord-cadre et le délai d'exécution des commandes, ainsi que tout autre élément indispensable à son exécution sont fixés dans les conditions du CCAP. La prise effet de cet accord-cadre est fixée à la date de notification par la collectivité pour une durée ferme de deux ans.

6 - PAIEMENT

6.1 - Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre de la livraison des fournitures, en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Ouvert au nom de	SAS POMONA EPISAVEURS PROVENCE
Domiciliation	SOCIETE GENERALE
Code banque	30003
Code guichet	00200
N° de compte	0002091 1925
Clé RIB	95
IBAN	FR76 3000 3002 0000 0209 1192 595
BIC	SOGEFRPP

6.2 - Comptable assignataire des paiements

Comptable assignataire des paiements	(1)
Centre des finances publiques	(1)
Imputation Budgétaire	(1)
(1) à compléter impérativement par l'adhérent	

7 - AVANCE

Les conditions de versement de l'avance sont définies à l'article 3.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) commun à l'ensemble des lots.

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

☐ NON

☐ OUI

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considèrera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

8 - NOMENCLATURES

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV principal) est :

N° Lot AAPC	Lot SIVAAD	Code CPV	Désignation
28	DC17	15411000-2 15235000-4 15820000-2 15830000-5 15982000-5 15931200-5	Huiles animales ou végétales Conserves de poissons Biscottes e biscuits, pâtisserie et gâteaux de conservation Sucres et produits connexes Boissons non alcoolisées vins de table

9 - SIGNATURES

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (~~nous affirmons~~) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (~~nos~~) torts exclusifs ~~q~~ela (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (~~nous intervenons~~) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-12 du Code de la commande publique.

Fait en un seul original, à <u>Le Pontet</u>	Le <u>25/10/2024</u>
Cachet de l'entreprise POMONA EPISAVEURS 2700 Route de Sorgues RN7 84130 LE PONTET Tél. : 04 32 40 44 00 - Fax : 04 32 40 44 02 RCS Avignon 476 980 321 00303 APE 4639B - Capital 263 264 €	Signature du candidat 

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée	
A <u>LE CANNET DES MAURES</u>	Le <u>06/12/2024</u>
Cachet  Le Maire <u>Jacques-Luc LONGOUR</u>	Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du 

NOTIFICATION DU CONTRAT AU TITULAIRE (Date d'effet du contrat)

- ① par courrier recommandé électronique via la plateforme www.marches-securises.fr
 ② en recommandé avec AR (agrafer à cette page, l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)
 ③ en cas de remise, compléter le récépissé :

Le titulaire appose la formule :	"Reçu à titre de notification une copie du présent contrat"
A	Le Signature

POUR MEMOIRE :

Date et signature originales. En cas de signature électronique joindre obligatoirement le certificat correspondant.

ACTE D'ENGAGEMENT

Accord-cadre



Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs - AOO1_ALIM2024

Lot 30 – DC20

Viandes surgelées de boucherie

AAPC (BOAMP et JOUE) en date du 13 juillet 2024

Cadre réservé à l'acheteur

MARCHÉ N°

.....

NOTIFIÉ LE

..... / /

Monsieur Jean Luc LONGOUR
Maire
Maire HOTEL DE VILLE
Hôtel de Ville Parc Henri Pellegrin
83340 LE CANNET DES MAURES

PARTIE RESERVEE POUR LA MENTION NANTISSEMENT

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas decession ou de nantissement de créance de :

☐ La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

☐ La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et lettres) :

☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :

☐ La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

et devant être exécutée par :	
en qualité de : membre d'un groupement d'entreprisesous-traitant	
A	Le Signature

1 - IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Nom de l'adhérent	Mairie LE CANNET DES MAURES
Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances	
Ordonnateur	Monsieur Jean Luc LONGOUR Maire

2 - IDENTIFICATION DU CO-CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article 2 "Pièces contractuelles" du Cahier des Clauses Administratives Particulières commun à l'ensemble des lots. n **AOO1_ALIM2024 - Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs** qui fait référence au CCAG et conformément à leurs clauses et stipulations.

☒ Le signataire	Madame Christelle DEJOUR Assistante Marchés Publics
☒ m'engage sur la base de notre offre Nom commercial et dénomination sociale Adresse Courriel Numéro de SIRET Code APE RCS	SYSCO France SAS 14 RUE GERTY ARCHIMEDE 75012 PARIS 12 316 807 015 01340 4639A Paris B 316 807 015 SAS SYSCO France

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

3 - DISPOSITIONS GENERALES

3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

AOO1_ALIM2024 - Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs

Lot 30 - DC20 - Viandes surgelées de boucherie

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2 et R. 2124-2 du Code de la Commande Publique.

3.3 - Forme de contrat

L'accord-cadre d'une durée ferme de 2 ans, avec un montant minimum et maximum, est passé en application des articles L2125-1, R. 2162-1 à R. 2162-4, R. 2162-13 et R 2162-14 du Code de la Commande Publique. Il fixe les conditions de livraison des fournitures et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

4 - PRIX

Les denrées alimentaires prévues dans le Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont réglées par application des prix unitaires dont le libellé est donné dans le BPU aux quantités réellement commandées et livrées. Si une remise est consentie sur les articles du BPU, elle sera indiquée par le titulaire dans la case prévue à cet effet dans le BPU.

Les denrées alimentaires HORS Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont rémunérées par application des prix du ou des catalogue(s) et/ou tarifs publics applicables à l'ensemble de la clientèle, affectés du ou des taux de remise consenti(s) par le titulaire à l'appui de son offre :

- Le bordereau des prix,
- Le(s) catalogue(s) du fournisseur, au(x)quel(s) sera appliqué un rabais de 15 % pour toute la durée du marché.

Le montant des fournitures de l'accord-cadre est défini comme suit :

N° Lot AAPC	Code Lot SIVAAD	Désignation	MONTANT DUREE TOTALE	
			Minimum € HT	Maximum € HT
30	DC20	Viandes surgelées de boucherie	2000	6000

5 - DUREE DE L'ACCORD-CADRE

La durée de l'accord-cadre et le délai d'exécution des commandes, ainsi que tout autre élément indispensable à son exécution sont fixés dans les conditions du CCAP. La prise effet de cet accord-cadre est fixée à la date de notification par la collectivité pour une durée ferme de deux ans.

6 - PAIEMENT

6.1 - Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre de la livraison des fournitures, en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Ouvert au nom de	SYSCO France SAS
Domiciliation	BNP PARIBAS
Code banque	30004
Code guichet	00607
N° de compte	00023556074
Clé RIB	31
IBAN	FR76 3000 4006 0700 0235 5607 431
BIC	BNPAFRPPXXX

6.2 - Comptable assignataire des paiements

Comptable assignataire des paiements	(1)
Centre des finances publiques	(1)
Imputation Budgétaire	(1)
(1) à compléter impérativement par l'adhérent	

7 - AVANCE

Les conditions de versement de l'avance sont définies à l'article 3.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) commun à l'ensemble des lots.

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

☐ NON

☐ OUI

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considèrera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

8 - NOMENCLATURES

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV principal) est :

N° Lot AAPC	Lot SIVAAD	Code CPV	Designation
30	DC20	15896000-5 15110000-2	Produits surgelés viande

9 - SIGNATURES

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs qela (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-12 du Code de la commande publique.

Fait en un seul original, à Souillac	Le 04 Novembre 2024
Cachet de l'entreprise Sysco France SAS Cellule Marchés Publics Route de Martel 46200 SOUILLAC Tél. : 05 65 27 60 33 SIRET : 916 807 015 00151	Signature du candidat Christelle DEJOUR Gestionnaire ADV-Marchés Publics SYSCO FRANCE SAS Christelle DEJOUR Signature numérique de Christelle DEJOUR Date : 2024.11.04 14:11:52 +01'00'

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée	
A LE CANNET DES MAURES	Le 16 / 12 / 2024
Cachet 	Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du  Le Maire Jean-Luc LONGOUR

NOTIFICATION DU CONTRAT AU TITULAIRE (Date d'effet du contrat)

- ① par courrier recommandé électronique via la plateforme www.marches-securises.fr
② en recommandé avec AR (agrafer à cette page, l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)
③ en cas de remise, compléter le récépissé :

Le titulaire apposera la formule :	"Reçu à titre de notification une copie du présent contrat"
A	Le Signature

POUR MEMOIRE :

Date et signature originales. En cas de signature électronique joindre obligatoirement le certificat correspondant.

ACTE D'ENGAGEMENT

Accord-cadre



Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs - AOO1_ALIM2024

Lot 31 – DC21

Viande surgelée de volailles

AAPC (BOAMP et JOUE) en date du 13 juillet 2024

Cadre réservé à l'acheteur

MARCHÉ N°

.....

NOTIFIÉ LE

..... / /

Monsieur Jean Luc LONGOUR
Maire
Maire HOTEL DE VILLE
Hôtel de Ville Parc Henri Pellegrin
83340 LE CANNET DES MAURES

PARTIE RESERVEE POUR LA MENTION NANTISSEMENT

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

☐ La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

☐ La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :

☐ La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

et devant être exécutée par :	
en qualité de : membre d'un groupement d'entreprises sous-traitant	
A	Le Signature

1 - IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Nom de l'adhérent	Mairie LE CANNET DES MAURES
Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances	
Ordonnateur	Monsieur Jean Luc LONGOUR Maire

2 - IDENTIFICATION DU CO-CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article 2 "Pièces contractuelles" du Cahier des Clauses Administratives Particulières commun à l'ensemble des lots. n **AOO1_ALIM2024 - Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs** qui fait référence au CCAG et conformément à leurs clauses et stipulations.

☒ Le signataire	Madame Christelle DEJOUR Assistante Marchés Publics
☒ m'engage sur la base de notre offre Nom commercial et dénomination sociale Adresse Courriel Numéro de SIRET Code APE RCS	SYSCO France SAS 14 RUE GERTY ARCHIMEDE 75012 PARIS 12 316 807 015 01340 4639A Paris B 316 807 015 SAS SYSCO France

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

3 - DISPOSITIONS GENERALES

3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

AOO1_ALIM2024 - Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs

Lot 31 - DC21 - Viande surgelée de volailles

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2 et R. 2124-2 du Code de la Commande Publique.

3.3 - Forme de contrat

L'accord-cadre d'une durée ferme de 2 ans, avec un montant minimum et maximum, est passé en application des articles L2125-1, R. 2162-1 à R. 2162-4, R. 2162-13 et R 2162-14 du Code de la Commande Publique. Il fixe les conditions de livraison des fournitures et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

4 - PRIX

Les denrées alimentaires prévues dans le Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont réglées par application des prix unitaires dont le libellé est donné dans le BPU aux quantités réellement commandées et livrées. Si une remise est consentie sur les articles du BPU, elle sera indiquée par le titulaire dans la case prévue à cet effet dans le BPU.

Les denrées alimentaires HORS Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont rémunérées par application des prix du ou des catalogue(s) et/ou tarifs publics applicables à l'ensemble de la clientèle, affectés du ou des taux de remise consenti(s) par le titulaire à l'appui de son offre :

- Le bordereau des prix,
- Le(s) catalogue(s) du fournisseur, au(x)quel(s) sera appliqué un rabais de 15 % pour toute la durée du marché.

Le montant des fournitures de l'accord-cadre est défini comme suit :

N° Lot AAPC	Code Lot SIVAAD	Désignation	MONTANT DUREE TOTALE	
			Minimum € HT	Maximum € HT
31	DC21	Viande surgelée de volailles	4000	8000

5 - DUREE DE L'ACCORD-CADRE

La durée de l'accord-cadre et le délai d'exécution des commandes, ainsi que tout autre élément indispensable à son exécution sont fixés dans les conditions du CCAP. La prise effet de cet accord-cadre est fixée à la date de notification par la collectivité pour une durée ferme de deux ans.

6 - PAIEMENT

6.1 - Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre de la livraison des fournitures, en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Ouvert au nom de	SYSCO France SAS
Domiciliation	BNP PARIBAS
Code banque	30004
Code guichet	00607
N° de compte	00023556074
Clé RIB	31
IBAN	FR76 3000 4006 0700 0235 5607 431
BIC	BNPAFRPPXXX

6.2 - Comptable assignataire des paiements

Comptable assignataire des paiements	(1)
Centre des finances publiques	(1)
Imputation Budgétaire	(1)
(1) à compléter impérativement par l'adhérent	

7 - AVANCE

Les conditions de versement de l'avance sont définies à l'article 3.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) commun à l'ensemble des lots.

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

☐ NON

☐ OUI

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considèrera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

8 - NOMENCLATURES

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV principal) est :

N° Lot AAPC	Lot SIVAAD	Code CPV	Designation
31	DC21	15896000-5 15112000-6	Produits surgelés volaille

9 - SIGNATURES

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs qela (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-12 du Code de la commande publique.

Fait en un seul original, à Souillac	Le 04 novembre 2024
Cachet de l'entreprise Sysco France SAS Cellule Marchés Publics Route de Martel 46200 SOUILLAC Tél. : 05 65 27 60 33 SIRET : 315 807 015 00151	Signature du candidat Christelle DEJOUR Gestionnaire ADV-Marchés Publics SYSCO FRANCE SAS Christelle DEJOUR Signature numérique de Christelle DEJOUR Date : 2024.11.04 14:46:12 +01'00'

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée	
A LE CANNET DES MAURES	Le 16/12/2024
Cachet 	Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du 

NOTIFICATION DU CONTRAT AU TITULAIRE (Date d'effet du contrat)

- ① par courrier recommandé électronique via la plateforme www.marches-securises.fr
② en recommandé avec AR (agrafer à cette page, l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)
③ en cas de remise, compléter le récépissé :

Le titulaire apposera la formule :	"Reçu à titre de notification une copie du présent contrat"
A	Le Signature

POUR MEMOIRE :

Date et signature originales. En cas de signature électronique joindre obligatoirement le certificat correspondant.

ACTE D'ENGAGEMENT

Accord-cadre



Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs - AOO1_ALIM2024

Lot 32 – DC22

Produits surgelés de la mer

AAPC (BOAMP et JOUE) en date du 13 juillet 2024

Cadre réservé à l'acheteur

MARCHÉ N°

.....

NOTIFIÉ LE

..... / /

Monsieur Jean Luc LONGOUR
Maire
Maire HOTEL DE VILLE
Hôtel de Ville Parc Henri Pellegrin
83340 LE CANNET DES MAURES

PARTIE RESERVEE POUR LA MENTION NANTISSEMENT

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

☐ La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

☐ La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :

☐ La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

et devant être exécutée par :	
en qualité de : membre d'un groupement d'entreprisesous-traitant	
A	Le Signature

1 - IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Nom de l'adhérent	Mairie LE CANNET DES MAURES
Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions décréances	
Ordonnateur	Monsieur Jean Luc LONGOUR Maire

2 - IDENTIFICATION DU CO-CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article 2 "Pièces contractuelles" du Cahier des Clauses Administratives Particulières commun à l'ensemble des lots. n **AOO1_ALIM2024 - Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs** qui fait référence au CCAG et conformément à leurs clauses et stipulations.

☒ Le signataire	Madame Christelle DEJOUR Assistante Marchés Publics
☒ m'engage sur la base de notre offre Nom commercial et dénomination sociale Adresse Courriel Numéro de SIRET Code APE RCS	SYSCO France SAS 14 RUE GERTY ARCHIMEDE 75012 PARIS 12 316 807 015 01340 4639A Paris B 316 807 015 SAS SYSCO France

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

3 - DISPOSITIONS GENERALES

3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

AOO1_ALIM2024 - Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs

Lot 32 - DC22 - Produits surgelés de la mer

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2 et R. 2124-2 du Code de la Commande Publique.

3.3 - Forme de contrat

L'accord-cadre d'une durée ferme de 2 ans, avec un montant minimum et maximum, est passé en application des articles L2125-1, R. 2162-1 à R. 2162-4, R. 2162-13 et R 2162-14 du Code de la Commande Publique. Il fixe les conditions de livraison des fournitures et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

4 - PRIX

Les denrées alimentaires prévues dans le Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont régées par application des prix unitaires dont le libellé est donné dans le BPU aux quantités réellement commandées et livrées. Si une remise est consentie sur les articles du BPU, elle sera indiquée par le titulaire dans la case prévue à cet effet dans le BPU.

Les denrées alimentaires HORS Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont rémunérées par application des prix du ou des catalogue(s) et/ou tarifs publics applicables à l'ensemble de la clientèle, affectés du ou des taux de remise consenti(s) par le titulaire à l'appui de son offre :

- Le bordereau des prix,
- Le(s) catalogue(s) du fournisseur, au(x)quel(s) sera appliqué un rabais de 15 % pour toute la durée du marché.

Le montant des fournitures de l'accord-cadre est défini comme suit :

N° Lot AAPC	Code Lot SIVAAD	Désignation	MONTANT DUREE TOTALE	
			Minimum € HT	Maximum € HT
32	DC22	Produits surgelés de la mer	8000	15000

5 - DUREE DE L'ACCORD-CADRE

La durée de l'accord-cadre et le délai d'exécution des commandes, ainsi que tout autre élément indispensable à son exécution sont fixés dans les conditions du CCAP. La prise effet de cet accord-cadre est fixée à la date de notification par la collectivité pour une durée ferme de deux ans.

6 - PAIEMENT

6.1 - Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre de la livraison des fournitures, en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Ouvert au nom de	SYSCO France SAS
Domiciliation	BNP PARIBAS
Code banque	30004
Code guichet	00607
N° de compte	00023556074
Clé RIB	31
IBAN	FR76 3000 4006 0700 0235 5607 431
BIC	BNPAFRPPXXX

6.2 - Comptable assignataire des paiements

Comptable assignataire des paiements	(1)
Centre des finances publiques	(1)
Imputation Budgétaire	(1)
(1) à compléter impérativement par l'adhérent	

7 - AVANCE

Les conditions de versement de l'avance sont définies à l'article 3.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) commun à l'ensemble des lots.

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

☐ NON

☐ OUI

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considèrera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

8 - NOMENCLATURES

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV principal) est :

N° Lot AAPC	Lot SIVAAD	Code CPV	Designation
32	DC22	15896000-5 15112000-6	Produits surgelés Poissons crustacées, produits aquatiques

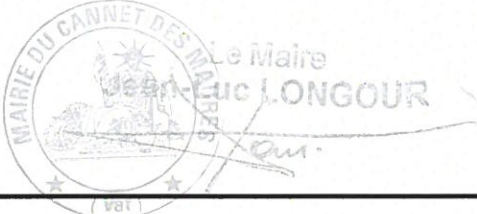
9 - SIGNATURES

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs qela (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-12 du Code de la commande publique.

Fait en un seul original, à Souillac	Le 04 Novembre 2024
Cachet de l'entreprise Sysco France SAS Cellule Marchés Publics Route de Martel 46200 SOUILLAC Tél. : 05 65 27 60 33 SIRET : 316 807 015 00151	Signature du candidat Christelle DEJOUR Gestionnaire ADV-Marchés Publics SYSCO FRANCE SAS Christelle DEJOUR Signature numérique de Christelle DEJOUR Date : 2024.11.04 15:23:29 +01'00'

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée	
A LE CANNET DES MAURES	Le 16/12/2024
Cachet 	Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du 

NOTIFICATION DU CONTRAT AU TITULAIRE (Date d'effet du contrat)

- ① par courrier recommandé électronique via la plateforme www.marches-securises.fr
② en recommandé avec AR (agrafer à cette page, l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)
③ en cas de remise, compléter le récépissé :

Le titulaire apposera la formule :	"Reçu à titre de notification une copie du présent contrat"
A	Le Signature

POUR MEMOIRE :

Date et signature originales. En cas de signature électronique joindre obligatoirement le certificat correspondant.

ACTE D'ENGAGEMENT

Accord-cadre



Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs - AOO1_ALIM2024

Lot 33 – DC23

Fruits et légumes, crus ou cuits surgelés

AAPC (BOAMP et JOUE) en date du 13 juillet 2024

Cadre réservé à l'acheteur

MARCHÉ N°

.....

NOTIFIÉ LE

..... / /

Monsieur Jean Luc LONGOUR
Maire
Maire HOTEL DE VILLE
Hôtel de Ville Parc Henri Pellegrin
83340 LE CANNET DES MAURES

PARTIE RESERVEE POUR LA MENTION NANTISSEMENT

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

☐ La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

☐ La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :

☐ La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

et devant être exécutée par :	
en qualité de : membre d'un groupement d'entreprisesous-traitant	
A	Le Signature

1 - IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Nom de l'adhérent	Mairie LE CANNET DES MAURES
Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances	
Ordonnateur	Monsieur Jean Luc LONGOUR Maire

2 - IDENTIFICATION DU CO-CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article 2 "Pièces contractuelles" du Cahier des Clauses Administratives Particulières commun à l'ensemble des lots. n **AOO1_ALIM2024 - Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs** qui fait référence au CCAG et conformément à leurs clauses et stipulations.

☒ Le signataire	Madame Christelle DEJOUR Assistante Marchés Publics
☒ m'engage sur la base de notre offre Nom commercial et dénomination sociale Adresse Courriel Numéro de SIRET Code APE RCS	SYSCO France SAS 14 RUE GERTY ARCHIMEDE 75012 PARIS 12 316 807 015 01340 4639A Paris B 316 807 015 SAS SYSCO France

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

3 - DISPOSITIONS GENERALES

3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

AOO1_ALIM2024 - Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs

Lot 33 - DC23 - Fruits et légumes, crus ou cuits surgelés

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2 et R. 2124-2 du Code de la Commande Publique.

3.3 - Forme de contrat

L'accord-cadre d'une durée ferme de 2 ans, avec un montant minimum et maximum, est passé en application des articles L2125-1, R. 2162-1 à R. 2162-4, R. 2162-13 et R 2162-14 du Code de la Commande Publique. Il fixe les conditions de livraison des fournitures et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

4 - PRIX

Les denrées alimentaires prévues dans le Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont réglées par application des prix unitaires dont le libellé est donné dans le BPU aux quantités réellement commandées et livrées. Si une remise est consentie sur les articles du BPU, elle sera indiquée par le titulaire dans la case prévue à cet effet dans le BPU.

Les denrées alimentaires HORS Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont rémunérées par application des prix du ou des catalogue(s) et/ou tarifs publics applicables à l'ensemble de la clientèle, affectés du ou des taux de remise consenti(s) par le titulaire à l'appui de son offre :

- Le bordereau des prix,
- Le(s) catalogue(s) du fournisseur, au(x)quel(s) sera appliqué un rabais de 15 % pour toute la durée du marché.

Le montant des fournitures de l'accord-cadre est défini comme suit :

N° Lot AAPC	Code Lot SIVAAD	Désignation	MONTANT DUREE TOTALE	
			Minimum € HT	Maximum € HT
33	DC23	Fruits et légumes, crus ou cuits surgelés	5000	8000

5 - DUREE DE L'ACCORD-CADRE

La durée de l'accord-cadre et le délai d'exécution des commandes, ainsi que tout autre élément indispensable à son exécution sont fixés dans les conditions du CCAP. La prise effet de cet accord-cadre est fixée à la date de notification par la collectivité pour une durée ferme de deux ans.

6 - PAIEMENT

6.1 - Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur se libèrera des sommes dues au titre de la livraison des fournitures, en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Ouvert au nom de	SYSCO France SAS
Domiciliation	BNP PARIBAS
Code banque	30004
Code guichet	00607
N° de compte	00023556074
Clé RIB	31
IBAN	FR76 3000 4006 0700 0235 5607 431
BIC	BNPAFRPPXXX

6.2 - Comptable assignataire des paiements

Comptable assignataire des paiements	(1)
Centre des finances publiques	(1)
Imputation Budgétaire	(1)
(1) à compléter impérativement par l'adhérent	

7 - AVANCE

Les conditions de versement de l'avance sont définies à l'article 3.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) commun à l'ensemble des lots.

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

☐ NON

☐ OUI

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considèrera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

8 - NOMENCLATURES

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV principal) est :

N° Lot AAPC	Lot SIVAAD	Code CPV	Designation
33	DC23	15896000-5 03221200-8 15331170-9	Produits surgelés Légumes et fruits Légumes congelés

9 - SIGNATURES

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs qela (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-12 du Code de la commande publique.

Fait en un seul original, à Souillac	Le 04 Novembre 2024
Cachet de l'entreprise Sysco France SAS Cellule Marchés Publics Route de Martel 46200 SOUILLAC Tél. : 05 65 27 60 33 SIRET : 316 807 015 00151	Signature du candidat Christelle DEJOUR Gestionnaire ADV-Marchés Publics SYSCO FRANCE SAS Christelle DEJOUR Signature numérique de Christelle DEJOUR Date : 2024.11.07 11:25:07 +01'00'

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée	
A LE CANNET DES MAURES	Le 16/12/2024
Cachet 	Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du 

NOTIFICATION DU CONTRAT AU TITULAIRE (Date d'effet du contrat)

- ① par courrier recommandé électronique via la plateforme www.marches-securises.fr
② en recommandé avec AR (agrafer à cette page, l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)
③ en cas de remise, compléter le récépissé :

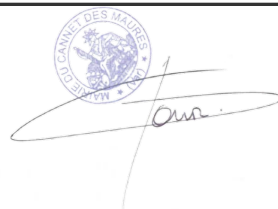
Le titulaire apposera la formule :	"Reçu à titre de notification une copie du présent contrat"
A	Le Signature

POUR MEMOIRE :

Date et signature originales. En cas de signature électronique joindre obligatoirement le certificat correspondant.

ACTE D'ENGAGEMENT

Accord-cadre



Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs - AOO1_ALIM2024

Lot 34 – DC24

Plats cuisinés surgelés et produits festifs salés

AAPC (BOAMP et JOUE) en date du 13 juillet 2024

Cadre réservé à l'acheteur

MARCHÉ N°

.

NOTIFIÉ LE

..... / /

Monsieur Jean Luc LONGOUR
Maire
Maire HOTEL DE VILLE
Hôtel de Ville Parc Henri Pellegrin
83340 LE CANNET DES MAURES

PARTIE RESERVEE POUR LA MENTION NANTISSEMENT

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

☐ La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

☐ La totalité du bon de commande n° afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :

☐ La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

et devant être exécutée par :	
en qualité de : membre d'un groupement d'entreprisesous-traitant	
A	Le Signature

msr

1 - IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Nom de l'adhérent	Mairie LE CANNET DES MAURES
Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances	
Ordonnateur	Monsieur Jean Luc LONGOUR Maire

2 - IDENTIFICATION DU CO-CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article 2 "Pièces contractuelles" du Cahier des Clauses Administratives Particulières commun à l'ensemble des lots. n **AOO1_ALIM2024 - Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs** qui fait référence au CCAG et conformément à leurs clauses et stipulations.

☒ Le signataire	Madame Marie-Sophie PETIT Responsable Marchés Publics Succursale PASSION FROID Côte d'Azur
☒ m'engage sur la base de notre offre Nom commercial et dénomination sociale Adresse Courriel Numéro de SIRET Code APE RCS	SA PASSION FROID Rue de la Famille Laurens 13791 AIX EN PROVENCE 55204499200808 4639A 552 044 992 R.C.S. LORIENT

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

3 - DISPOSITIONS GENERALES

3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

AOO1_ALIM2024 - Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs

Lot 34 - DC24 - Plats cuisinés surgelés et produits festifs salés

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2 et R. 2124-2 du Code de la Commande Publique.

3.3 - Forme de contrat

L'accord-cadre d'une durée ferme de 2 ans, avec un montant minimum et maximum, est passé en application des articles L2125-1, R. 2162-1 à R. 2162-4, R. 2162-13 et R 2162-14 du Code de la Commande Publique. Il fixe les conditions de livraison des fournitures et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

4 - PRIX

Les denrées alimentaires prévues dans le Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont réglées par application des prix unitaires dont le libellé est donné dans le BPU aux quantités réellement commandées et livrées. Si une remise est consentie sur les articles du BPU, elle sera indiquée par le titulaire dans la case prévue à cet effet dans le BPU.

Les denrées alimentaires HORS Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont rémunérées par application des prix du ou des catalogue(s) et/ou tarifs publics applicables à l'ensemble de la clientèle, affectés du ou des taux de remise consenti(s) par le titulaire à l'appui de son offre :

- Le bordereau des prix,
- Le(s) catalogue(s) du fournisseur, au(x)quel(s) sera appliqué un rabais de 15 % pour toute la durée du marché.

Le montant des fournitures de l'accord-cadre est défini comme suit :

N° Lot AAPC	Code Lot SIVAAD	Désignation	MONTANT DUREE TOTALE	
			Minimum HT	Maximum HT
34	DC24	Plats cuisinés surgelés et produits festifs salés	2000	5000

5 - DUREE DE L'ACCORD-CADRE

La durée de l'accord-cadre et le délai d'exécution des commandes, ainsi que tout autre élément indispensable à son exécution sont fixés dans les conditions du CCAP. La prise effet de cet accord-cadre est fixée à la date de notification par la collectivité pour une durée ferme de deux ans.

6 - PAIEMENT

6.1 - Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre de la livraison des fournitures, en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Ouvert au nom de	POMONA SA
Domiciliation	SOCIETE GENERALE
Code banque	30003
Code guichet	00034
N° de compte	00021102185
Clé RIB	31
IBAN	FR76 3000 3000 3400 0211 0218 531
BIC	SOGEFRPP

6.2 - Comptable assignataire des paiements

Comptable assignataire des paiements	(1)
Centre des finances publiques	(1)
Imputation Budgétaire	(1)
(1) à compléter impérativement par l'adhérent	

7 - AVANCE

Les conditions de versement de l'avance sont définies à l'article 3.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) commun à l'ensemble des lots.

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

☐ NON

☐ OUI

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considèrera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

8 - NOMENCLATURES

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV principal) est :

N° Lot AAPC	Lot SIVAAD	Code CPV	Designation
34	DC24	15896000-5 15800000-6 15312400-2	Produits surgelés Produits alimentaires divers Produits apéritifs à base de pomme de terre

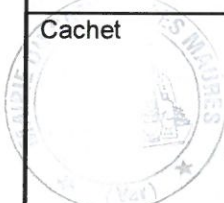
9 - SIGNATURES

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs qela (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-12 du Code de la commande publique.

Fait en un seul original, à <i>Aix</i>	Le <i>25/10/24</i>
Cachet de l'entreprise 	Signature du candidat Marie-Sophie PETIT PASSION FROID Responsable Marchés Publics <i>04.42.37.24.12</i>

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée	
A <i>LE CANNET DES MAURES</i>	Le <i>06/12/2024.</i>
Cachet  Le Maire <i>Jean-Luc LONGOUR</i>	Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du 

NOTIFICATION DU CONTRAT AU TITULAIRE (Date d'effet du contrat)

- ① par courrier recommandé électronique via la plateforme www.marches-securises.fr
- ② en recommandé avec AR (agrafer à cette page, l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat))
- ③ en cas de remise, compléter le récépissé :

Le titulaire apposera la formule :	"Reçu à titre de notification une copie du présent contrat"
A	Le Signature

POUR MEMOIRE :

Date et signature originales. En cas de signature électronique joindre obligatoirement le certificat correspondant.

ACTE D'ENGAGEMENT

Accord-cadre



Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs - AOO1_ALIM2024

Lot 35 – DC25

Produits de la panification, pâtisseries, gâteaux, desserts surgelés et produits festifs sucrés

AAPC (BOAMP et JOUE) en date du 13 juillet 2024

Cadre réservé à l'acheteur

MARCHÉ N°

.....

NOTIFIÉ LE

..... / /

Monsieur Jean Luc LONGOUR
Maire
Maire HOTEL DE VILLE
Hôtel de Ville Parc Henri Pellégrin
83340 LE CANNET DES MAURES

PARTIE RESERVEE POUR LA MENTION NANTISSEMENT

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

☐ La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

☐ La totalité du bon de commande n°.....afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :

☐ La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

et devant être exécutée par :	
en qualité de : membre d'un groupement d'entreprisesous-traitant	
A	Le Signature

1 - IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Nom de l'adhérent	Mairie LE CANNET DES MAURES
Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances	
Ordonnateur	Monsieur Jean Luc LONGOUR Maire

2 - IDENTIFICATION DU CO-CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article 2 "Pièces contractuelles" du Cahier des Clauses Administratives Particulières commun à l'ensemble des lots, n **AOO1_ALIM2024 - Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs** qui fait référence au CCAG et conformément à leurs clauses et stipulations.

☒ Le signataire	Madame Christelle DEJOUR Assistante Marchés Publics
☒ m'engage sur la base de notre offre Nom commercial et dénomination sociale Adresse Courriel Numéro de SIRET Code APE RCS	SYSCO France SAS 14 RUE GERTY ARCHIMEDE 75012 PARIS 12 316 807 015 01340 4639A Paris B 316 807 015 SAS SYSCO France

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

3 - DISPOSITIONS GENERALES

3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

AOO1_ALIM2024 - Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs

Lot 35 - DC25 - Produits de la panification, pâtisseries, gâteaux, desserts surgelés et produits festifs sucrés

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2 et R. 2124-2 du Code de la Commande Publique.

3.3 - Forme de contrat

L'accord-cadre d'une durée ferme de 2 ans, avec un montant minimum et maximum, est passé en application des articles L2125-1, R. 2162-1 à R. 2162-4, R. 2162-13 et R 2162-14 du Code de la Commande Publique. Il fixe les conditions de livraison des fournitures et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

4 - PRIX

Les denrées alimentaires prévues dans le Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont réglées par application des prix unitaires dont le libellé est donné dans le BPU aux quantités réellement commandées et livrées. Si une remise est consentie sur les articles du BPU, elle sera indiquée par le titulaire dans la case prévue à cet effet dans le BPU.

Les denrées alimentaires HORS Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont rémunérées par application des prix du ou des catalogue(s) et/ou tarifs publics applicables à l'ensemble de la clientèle, affectés du ou des taux de remise consenti(s) par le titulaire à l'appui de son offre :

- Le bordereau des prix,
- Le(s) catalogue(s) du fournisseur, au(x)quel(s) sera appliqué un rabais de 15 % pour toute la durée du marché.

Le montant des fournitures de l'accord-cadre est défini comme suit :

N° Lot AAPC	Code Lot SIVAAD	Désignation	MONTANT DUREE TOTALE	
			Minimum € HT	Maximum € HT
35	DC25	Produits de la panification, pâtisseries, gâteaux, desserts surgelés et produits festifs sucrés	2000	5000

5 - DUREE DE L'ACCORD-CADRE

La durée de l'accord-cadre et le délai d'exécution des commandes, ainsi que tout autre élément indispensable à son exécution sont fixés dans les conditions du CCAP. La prise effet de cet accord-cadre est fixée à la date de notification par la collectivité pour une durée ferme de deux ans.

6 - PAIEMENT

6.1 - Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre de la livraison des fournitures, en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Ouvert au nom de	SYSCO France SAS
Domiciliation	BNP PARIBAS
Code banque	30004
Code guichet	00607
N° de compte	00023556074
Clé RIB	31
IBAN	FR76 3000 4006 0700 0235 5607 431
BIC	BNPAFRPPXXX

6.2 - Comptable assignataire des paiements

Comptable assignataire des paiements	(1)
Centre des finances publiques	(1)
Imputation Budgétaire	(1)
(1) à compléter impérativement par l'adhérent	

7 - AVANCE

Les conditions de versement de l'avance sont définies à l'article 3.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) commun à l'ensemble des lots.

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

☐ NON

☐ OUI

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considèrera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

8 - NOMENCLATURES

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV principal) est :

N° Lot AAPC	Lot SIVAAD	Code CPV	Designation
35	DC25	15896000-5 15811000-6 15811100-7 15812000-3 15833100-7	Produits surgelés Produits de la panification Pain Pâtisseries et gâteaux Desserts

9 - SIGNATURES

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs ~~q~~ela (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-12 du Code de la commande publique.

Fait en un seul original, à Souillac	Le 04 Novembre 2024
Cachet de l'entreprise Sysco France SAS Cellule Marchés Publics Route de Martel 46200 SOUILLAC Tél. : 05 65 27 60 33 SIRET : 316 807 015 00151	Signature du candidat Christelle DEJOUR Gestionnaire ADV-Marchés Publics SYSCO FRANCE SAS Christelle DEJOUR Signature numérique de Christelle DEJOUR Date : 2024.11.12 08:56:18 +01'00'

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée	
A LE CANNET DES MAURES	Le 16/12/2024
Cachet 	Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du  Le Maire Jean-Luc LONGOUR

NOTIFICATION DU CONTRAT AU TITULAIRE (Date d'effet du contrat)

- ① par courrier recommandé électronique via la plateforme www.marches-securises.fr
② en recommandé avec AR (agrafer à cette page, l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)
③ en cas de remise, compléter le récépissé :

Le titulaire apposera la formule :	"Reçu à titre de notification une copie du présent contrat"
A	Le Signature

POUR MEMOIRE :

Date et signature originales. En cas de signature électronique joindre obligatoirement le certificat correspondant.

ACTE D'ENGAGEMENT

Accord-cadre



Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs - AOO1_ALIM2024

Lot 36 – DC26

Crèmes glacées et produits similaires

AAPC (BOAMP et JOUE) en date du 13 juillet 2024

Cadre réservé à l'acheteur

MARCHÉ N°

.

NOTIFIÉ LE

..... / /

Monsieur Jean Luc LONGOUR
Maire
Maire HOTEL DE VILLE
Hôtel de Ville Parc Henri Pellegrin
83340 LE CANNET DES MAURES

PARTIE RESERVEE POUR LA MENTION NANTISSEMENT

NANTISSEMENT OU CESSION DE CREANCES

Copie délivrée en unique exemplaire pour être remise à l'établissement de crédit en cas de cession ou de nantissement de créance de :

☐ La totalité du marché dont le montant est de (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

☐ La totalité du bon de commande n°.....afférent au marché (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

☐ La partie des prestations que le titulaire n'envisage pas de confier à des sous-traitants bénéficiant du paiement direct, est évaluée à (indiquer en chiffres et en lettres) :

☐ La partie des prestations évaluée à (indiquer le montant en chiffres et en lettres) :

et devant être exécutée par :	
en qualité de : membre d'un groupement d'entreprisesous-traitant	
A	Le Signature

1 - IDENTIFICATION DE L'ACHETEUR

Nom de l'adhérent	Mairie LE CANNET DES MAURES
Personne habilitée à donner les renseignements relatifs aux nantissements et cessions décréances	
Ordonnateur	Monsieur Jean Luc LONGOUR Maire

2 - IDENTIFICATION DU CO-CONTRACTANT

Après avoir pris connaissance des pièces constitutives de l'accord-cadre indiquées à l'article 2 "Pièces contractuelles" du Cahier des Clauses Administratives Particulières commun à l'ensemble des lots. n **AOO1_ALIM2024 - Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs** qui fait référence au CCAG et conformément à leurs clauses et stipulations.

☒ Le signataire	Madame Christelle DEJOUR Assistante Marchés Publics
☒ m'engage sur la base de notre offre Nom commercial et dénomination sociale Adresse Courriel Numéro de SIRET Code APE RCS	SYSCO France SAS 14 RUE GERTY ARCHIMEDE 75012 PARIS 12 316 807 015 01340 4639A Paris B 316 807 015 SAS SYSCO France

L'offre ainsi présentée n'est valable toutefois que si la décision d'attribution intervient dans un délai de **180 jours** à compter de la date limite de réception des offres fixée par le règlement de la consultation.

3 - DISPOSITIONS GENERALES

3.1 - Objet

Le présent Acte d'Engagement concerne :

AOO1_ALIM2024 - Fournitures de denrées alimentaires issues de l'agriculture conventionnelle, biologique et en circuits courts, direct producteurs

Lot 36 - DC26 - Crèmes glacées et produits similaires

3.2 - Mode de passation

La procédure de passation est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-2 et R. 2124-2 du Code de la Commande Publique.

3.3 - Forme de contrat

L'accord-cadre d'une durée ferme de 2 ans, avec un montant minimum et maximum, est passé en application des articles L2125-1, R. 2162-1 à R. 2162-4, R. 2162-13 et R 2162-14 du Code de la Commande Publique. Il fixe les conditions de livraison des fournitures et s'exécute au fur et à mesure de l'émission de bons de commande.

4 - PRIX

Les denrées alimentaires prévues dans le Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont réglées par application des prix unitaires dont le libellé est donné dans le BPU aux quantités réellement commandées et livrées. Si une remise est consentie sur les articles du BPU, elle sera indiquée par le titulaire dans la case prévue à cet effet dans le BPU.

Les denrées alimentaires HORS Bordereau des Prix Unitaires contractuel du lot concerné sont rémunérées par application des prix du ou des catalogue(s) et/ou tarifs publics applicables à l'ensemble de la clientèle, affectés du ou des taux de remise consenti(s) par le titulaire à l'appui de son offre :

- Le bordereau des prix,
- Le(s) catalogue(s) du fournisseur, au(x)quel(s) sera appliqué un rabais de 15 % pour toute la durée du marché.

Le montant des fournitures de l'accord-cadre est défini comme suit :

N° Lot AAPC	Code Lot SIVAAD	Désignation	MONTANT DUREE TOTALE	
			Minimum € HT	Maximum € HT
36	DC26	Crèmes glacées et produits similaires	200	400

5 - DUREE DE L'ACCORD-CADRE

La durée de l'accord-cadre et le délai d'exécution des commandes, ainsi que tout autre élément indispensable à son exécution sont fixés dans les conditions du CCAP. La prise effet de cet accord-cadre est fixée à la date de notification par la collectivité pour une durée ferme de deux ans.

6 - PAIEMENT

6.1 - Pouvoir adjudicateur

Le pouvoir adjudicateur se libérera des sommes dues au titre de la livraison des fournitures, en faisant porter le montant au crédit du compte suivant :

Ouvert au nom de	SYSCO France SAS
Domiciliation	BNP PARIBAS
Code banque	30004
Code guichet	00607
N° de compte	00023556074
Clé RIB	31
IBAN	FR76 3000 4006 0700 0235 5607 431
BIC	BNPAFRPPXXX

6.2 - Comptable assignataire des paiements

Comptable assignataire des paiements	(1)
Centre des finances publiques	(1)
Imputation Budgétaire	(1)
(1) à compléter impérativement par l'adhérent	

7 - AVANCE

Les conditions de versement de l'avance sont définies à l'article 3.3 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) commun à l'ensemble des lots.

Le candidat renonce au bénéfice de l'avance (cocher la case correspondante) :

☐ NON

☐ OUI

Nota : Si aucune case n'est cochée, ou si les deux cases sont cochées, le pouvoir adjudicateur considèrera que l'entreprise renonce au bénéfice de l'avance.

8 - NOMENCLATURES

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV principal) est :

N° Lot AAPC	Lot SIVAAD	Code CPV	Designation
36	DC26	15555000-3	Crèmes glacées produits similaires

9 - SIGNATURES

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation de l'accord-cadre à mes (nos) torts exclusifs qela (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles L. 2141-1 à L. 2141-12 du Code de la commande publique.

Fait en un seul original, à Souillac	Le 04 Novembre 2024
Cachet de l'entreprise Sysco France SAS Cellule Marchés Publics Route de Martel 46200 SOUILLAC Tél. : 05 65 27 60 33 SIRET : 316 607 015 00131	Signature du candidat Christelle DEJOUR Gestionnaire ADV-Marchés Publics SYSCO FRANCE SAS Christelle DEJOUR Signature numérique de Christelle DEJOUR Date : 2024.11.12 09:10:04 +01'00'

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE POUVOIR ADJUDICATEUR

La présente offre est acceptée	
A LE CANNET DES MAURES	Le 16/12/2024
Cachet 	Signature du représentant du pouvoir adjudicateur, habilité par la délibération en date du 

NOTIFICATION DU CONTRAT AU TITULAIRE (Date d'effet du contrat)

- ① par courrier recommandé électronique via la plateforme www.marches-securises.fr
② en recommandé avec AR (agrafer à cette page, l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire (valant date de notification du contrat)
③ en cas de remise, compléter le récépissé :

Le titulaire apposera la formule :	"Reçu à titre de notification une copie du présent contrat"
A	Le Signature

POUR MEMOIRE :

Date et signature originales. En cas de signature électronique joindre obligatoirement le certificat correspondant.



Groupement de Commandes des Collectivités Territoriales du Var (GCCTV)
Coordonnateur : SIVAAD

ÉTAT ANNUEL DES MONTANTS RECENSÉS PAR CONSULTATION ET PAR FOURNISSEUR ATTRIBUTAIRE POUR LA COMMUNE DU CANNET DES MAURES

FOURNITURES DE DENRÉES ALIMENTAIRES ISSUES DE L'AGRICULTURE CONVENTIONNELLE, BIOLOGIQUE ET EN CIRCUIT-COURT, DIRECT PRODUCTEURS

Fournisseur attributaire	Lot	Intitulé lot	Montant minimum engagement annuel HT	Montant minimum engagement annuel TTC	Montant maximum engagement annuel HT	Montant maximum engagement annuel TTC
PASSION FROID PACA	DB01	Jambon, épaules, charcuteries, saucisseries, viandes cuites en frais BIO	500,00 €	527,50 €	1 500,00 €	1 582,50 €
BIOFINESSE	DB02	Viandes fraîches de bœuf et veau type BIO	1 500,00 €	1 582,50 €	4 000,00 €	4 220,00 €
GFD LERDA	DB04	Viandes fraîches d'agneau et mouton BIO	800,00 €	844,00 €	1 200,00 €	1 266,00 €
SDA	DB06	Viandes fraîches de Volailles BIO	2 000,00 €	2 110,00 €	4 500,00 €	4 747,50 €
PASSION FROID PACA	DB09	Produits laitiers et ovoproduits frais type « BIO »	5 000,00 €	5 275,00 €	9 000,00 €	9 495,00 €
SAS NATURDIS	DB11	Fruits et légumes bruts, crus, cuits type "BIO"	2 500,00 €	2 637,50 €	5 000,00 €	5 275,00 €
BIOCOOP RESTAURATION	DB12	Epicerie et conserves type « BIO »	500,00 €	527,50 €	1 500,00 €	1 582,50 €
BIOFINESSE	DB14	Produits d'alternative végétale BIO	100,00 €	105,50 €	300,00 €	316,50 €
SYSCO France	DC01	Jambons, épaules, Charcuteries, saucisseries, viandes cuites en frais	500,00 €	527,50 €	1 500,00 €	1 582,50 €
PASSION FROID PACA	DC02	Entrées froides façon traiteur	100,00 €	105,50 €	300,00 €	316,50 €
TSA VIANDES	DC03	Viande fraîche de Bœuf, piécée à la demande	1 000,00 €	1 055,00 €	3 000,00 €	3 165,00 €
GFD LERDA	DC04	Viande fraîche de Veau, piécée à la demande	500,00 €	527,50 €	1 200,00 €	1 266,00 €
MIDI VIANDES	DC05	Viande fraîche d'Agneau et de Mouton, piécée à la demande	500,00 €	527,50 €	2 000,00 €	2 110,00 €
MIDI VIANDES	DC06	Viande fraîche de Porc, piécée à la demande	500,00 €	527,50 €	2 000,00 €	2 110,00 €
TSA VIANDES	DC08	Viande fraîche de volaille et lapin, piécée à la demande et volailles entières prêt à cuire	2 000,00 €	2 110,00 €	4 000,00 €	4 220,00 €
TERREAZUR_83	DC09	Produits frais de la mer	200,00 €	211,00 €	1 000,00 €	1 055,00 €
PASSION FROID PACA	DC10	Fromages, beurres, margarines et préparations similaires frais	2 000,00 €	2 110,00 €	5 000,00 €	5 275,00 €
PASSION FROID PACA	DC11	Laits, crèmes, yaourts et autres produits laitiers fermentés frais	2 000,00 €	2 110,00 €	5 000,00 €	5 275,00 €
SYSCO France	DC12	Œufs frais et ovoproduits	200,00 €	211,00 €	600,00 €	633,00 €
L'EURASIENNE	DC14	Produits exotiques préparés frais	200,00 €	211,00 €	600,00 €	633,00 €
TERREAZUR_83	DC15	Fruits et légumes frais bruts, produits élaborés, IV et V gamme	2 000,00 €	2 110,00 €	7 500,00 €	7 912,50 €
POMONA EPISAVEURS	DC17	Epicerie - Conserves - Vins de table, Boissons diverses	5 000,00 €	5 275,00 €	8 500,00 €	8 967,50 €
SYSCO France	DC20	Viandes surgelées de boucherie	1 000,00 €	1 055,00 €	3 000,00 €	3 165,00 €
SYSCO France	DC21	Viandes surgelées de volaille	2 000,00 €	2 110,00 €	4 000,00 €	4 220,00 €
SYSCO France	DC22	Produits surgelés de la mer	4 000,00 €	4 220,00 €	7 500,00 €	7 912,50 €
SYSCO France	DC23	Fruits et légumes, crus ou cuits surgelés	2 500,00 €	2 637,50 €	4 000,00 €	4 220,00 €
PASSION FROID PACA	DC24	Plats cuisinés surgelés et produits festifs salés	1 000,00 €	1 055,00 €	2 500,00 €	2 637,50 €
SYSCO France	DC25	Produits de la panification, pâtisseries, gâteaux, desserts surgelés et produits festifs sucrés	1 000,00 €	1 055,00 €	2 500,00 €	2 637,50 €
SYSCO France	DC26	Crèmes glacées et produits similaires	100,00 €	105,50 €	200,00 €	211,00 €

TOTAL COLLECTIVITÉ

41 200,00 €	43 466,00 €	92 900,00 €	98 009,50 €
-------------	-------------	-------------	-------------